



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERGIE DE TARN-ET-GARONNE

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de l'Honor de Cos, sous la présidence de M. Jacques Gayral, Président.

Délégués votants présents :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
ALBEFEUILLE LAGARDE	MASSIMINO	Francis	X	PRADEL	Rosa	
ALBIAS	LONGUEVILLE	Eric	X	BARBON	Alain	
ANGEVILLE	VERLEY	Hélène		CRUBILÉ	Jean-Luc	
ASQUES	HERREMANS	Laurence	X	IGNACE	Patrice	
AUCAMVILLE	GAMEL	Philippe	X	FRAYSSSE	Eric	
AUTERIVE	RAYNAUD-TOUGE	Hervé		FERRADOU	Jean	
AUTY	MOZAC	Frédéric		MOURGUES	Jean-Michel	
AUVILLAR	COMPAGNAT	Gilles	X	ARNOSTI	Alain	
BALIGNAC	SALVADORI	Fabien		GAUSSSENS	Alain	
BARDIGUES	ARBIA	Dorine		PICARD	Muriel	
BARRY D'ISLEMADE	PORTAL	Guy		GONCALVES	Jean-Claude	
BEAUMONT DE LOMAGNE	ROBERT	Jean		LAGARDE	Pascal	
BEAUPUY	CORBON	Éric		REY	Denis	X
BELBEZE EN LOMAGNE	SCORCIONE	Daniel	X	REGHENAZ	Jean-Claude	
BELVEZE	PRADALIÉ	Jean-Pascal		OLIVIER	Thierry	
BESSENS	MAGNIER	Armand		MICHEL	Serge	
BIOULE	RICARD	Thierry		PIZZOLITTO	Ludovic	
BOUDOU	FIELDES	Christian	X	BOUDET	Yves	
BOUILLAC	BRASSEUR	Francis	X	CHAUBET	Michel	
BOULOC EN QUERCY	TAFOUREAU	Dominique		COMBATELLI	Fabrice	
BOURG DE VISA	LAINÉ	Arlette	X	LESEIGNEUR	Catherine	
BOURRET	DUSSAUX	Eric		COUDERC	Yves	
BRASSAC	FLOURENS	Jean-Pierre	X	DUCASSE	Frédéric	
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis	X	OLIVE	Stéphanie	
BRUNIQUEL	CAVALLI	Didier	X	BASSE	Sébastien	
CAMPSAS	FLORES	Luc		ASTOUL	Jean	X
CANALS	PURCHA	François		BOREL	Sylvie	
CASTANET	ROUX	Jean-Jacques	X	PETIT	Aurélien	
CASTELFERRUS	SABATIER	Serge	X	PECHERMAN	Bernard	
CASTELMAYRAN	OLLINO	Jean		JAMAIN	Thierry	
CASTELSGRAT	DECON	André		BORTOLUSSI	Jean-Marc	
CASTELSARRASIN	KOZLOWSKI	Eric		DUMAS	Mathieu	
CASTERA BOUZET	MEUNIER	François	X	LADEVEZE	Josine	
CAUMONT	COSTES	Christian	X	CRUBILÉ	Édouard	
CAUSSADE	CLARMONT	Jean-Claude	X	VIDAILLAC	Jacques	
CAYLUS	SERVIERES	François		POUSSOU	Gisèle	
CAYRAC	VIEILLAME	Raymond		DAMAGGIO	Gisèle	X
CAYRIECH	JULIEN	Jérôme	X	DONNADIEU	Jean-Louis	
CAZALS	BAGES	Catherine		EVRAUD	Thierry	
CAZES MONDENARD	PAYSSOT	Christophe		ICHES	Nadège	
COMBEROUGER	ABRIAT	Fabian		FIORITO	Samuel	
CORBARIEU	GAYRAL	Jacques	X	TORNER	Louis	
CORGES TOLOSANNES	DELLAC	Patrick		SEVEGNES	Olivier	
COUTURES	MORO	Géraldine		PILATI	Ludovic	
CUMONT	SANCEY	Alain	X	GUIRBAL	Jean-Jacques	
DIEUPENTALE	BIERGE	Michel		GIGOUT	Pierre	
DONZAC	SOPETTI	Jean-Marc		ANTERRIEU	Thierry	
DUNES	LEMONNIER	Dominique	X	DELPECH	Michel	
DURFORT LACAPELETTE	PUIGVERT	Patrice		VIDAL	Laurent	
ESCATALENS	DAURE	Gilbert	X	PASIN	Clothilde	
ESCAZEAUX	LATAPIE	Gérard		MARTINET	François	X
ESPALAIS	PINCEMIN	Bernard		BERTHOUMIEU	Jean-Claude	
ESPARSAC	GOMEZ	Philippe		GUIRBAL	Jean-Paul	
ESPINAS	FERAL	Daniel		LOMBARD	Jean-Pierre	

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
FABAS	POZZA	Christian		GRAILHE	Stéphane	X
FAJOLLES	LEGAL	Nadine		MIRAMONT	Alain	
FAUDOAS	DUPONT	Jean-Louis		NEVEU	Jean-Yves	
FAUROUX	VIEILLEVIGNE	Pierre	X	POUJAL	Julien	
FENEYROL	ROUX	René		MOLLIMARD	Claire	
FINHAN	DUBEROS	Alain		LE THOMAS	Christine	
GARGANVILLAR	GRAULIER	Roland	X	FILIPE	Jean	
GARIES	TONIN	Philippe		BONNECAZE	Laurent	
GASQUES	FOUCAULT	Marc	X	MANDERSCHEID	Florence	
GENEBRIERES	ESCALETTE	Pascal	X	BALAT	Benoit	
GENSAC	FABAROL	Francine	X	PIZZOLATO	Carole	
GIMAT	DIANA	Bernard		ANGLADE	Jean-François	
GINALS	CADILHAC	Jean-Louis	X	COUTANCIER	Jean	
GLATENS	THAU	Philippe		RENARD	Claude	
GOAS	SENTIS	Jean-Claude	X	MOULY	Michel	
GOLFECH	BOCQUILLON	Patrice		DEPASSE	André	X
GOUDOURVILLE	DAWANCE	Yoann		BARNAC	Jacques	
GRAMONT	DONNET	Christian	X	UFFERTE	Alain	
GRISOLLES	CASTELLA	Serge	X	SUBERVILLE	Christophe	
LABARTHE	RESSIJAC	Serge		NOUGAYREDE	Bernard	
LABASTIDE DE PENNE	MALRIC	Pascal		FOURTANET	Christelle	X
LABASTIDE DU TEMPLE	LACROIX	Frédéric	X	PAILLAS	Eric	
LABASTIDE ST PIERRE	BEQ	Jérôme		BOCHU	Jean-Luc	
LABOURGADE	BOLZONI	Thierry		SAMAIN	Hugues	
LACAPELLE LIVRON	FRAYSSE	Dominique	X	VIGUIÉ	Jean-Philippe	
LACHAPELLE	MEUNIER	Vincent		VANNESTE	Bernard	
LACOUR DE VISA	VIALARET	Francis		GARRET	Guillaume	
LACOURT ST PIERRE	PIZZINI	Françoise		ALFONSO	David	
LAFITTE	MASSON	Michel		BOUCHARD	Sylvain	X
LAFRANCAISE	SEGONNE	Franck	X	BOUZEID	Joseph	
LAGUEPIE	BALAT	Marc	X	CROS	Emmanuel	
LAMAGISTERE	DOUSSON	Bruno		PINETRE	Michel	
LAMOTHE CAPDEVILLE	GABACH	Alain	X	SOULAYRÈS	Isabelle	
LAMOTHE CUMONT	MATHEVON	Yann		DABASSE	Jean-Pierre	
LAPENCHE	GUIGNARD	Didier	X	CASTEBRUNET	Florian	
LARRAZET	THAU	Didier	X	GIRAUDOT	Léa	
LA SALVETAT BELMONTET	PEZOUS	Bernard	X	LASFARGEAS	Thierry	
LAUZERTE	ZULIAN	Fernand	X	BASSO GUICHARD	Claire	
LAVAURETTE	PASSEDAT	Nils		BEDEL	Gwendal	
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	MICHEL	Jacques	X	QUINTALLET	Maurice	
LAVIT DE LOMAGNE	HYGONENQ	Brigitte		VALLEZ	Cédric	
LE CAUSE	LEFEBVRE	Jean-Michel		COUREAU	Pierre	
LEOJAC	QUATRE	Christian	X	MAZILLE	Pierre	
LE PIN	FUSINA	Philippe		LARUE-DORCHIES	Jocelyne	
LES BARTHES	MIRAMONT	Jean-Marc		LEMOUZY	Fabienne	X
L'HONOR DE COS	ROBERT	Jean-Paul	X	METTEFEU	Bernard	
LIZAC	GARGUY	Bernard		FREYTAG	Uwe	
LOZE	BOULPICANTE	Raymond		TESTAS	Pierre	X
MALAUSE	MAERTEN	Marie-Bernard	X	ALY-BERIL	Eliot	
MANSONVILLE	GUIZOT	Danielle	X	ESCUDE	Vanessa	
MARIGNAC	RINALDI	Patrick		BUSSO	Claude	
MARSAC	LE GUILLOU	Michel		NOBY	Jean-Claude	X
MAS GRENIER	ESTANOYE	Philippe	X	ROUS	Gilles	
MAUBEC	AUGUSTE	David	X	FERRADOU	Jean-Claude	
MAUMUSSON	BIOLATO	Jean-Marie		DABASSE	Daniel	
MEAUCAC	SALITOT	Yves	X	LACOMBE	José	
MERLES	HOZJAN	Christian		FEUTRIER	Francis	
MIRABEL	LINSTRUISEUR	Françine	X	PRADEL	Nicole	
MIRAMONT DE QUERCY	DELVOLVE	Guillaume		GUICHARD	Baptiste	
MOISSAC	THIERS	Jean-Christophe	X	LERMINEZ	Philippe	
MOLIERES	HÉBRAL	Valérie		BELREPAYRE	Rémy	X
MONBEQUI	MICHEL	Pascal		DEJEAN	Sébastien	
MONCLAR DE QUERCY	EMBOULAS	Didier		COLMAGRO	Jean-Jacques	X
MONTAGUDET	BENOIS	Jean		BERNARD	Colette	
MONTAIGU DE QUERCY	ALBUGUES	Patrice		COURRECH	Francis	
MONTAIN	DELLUC	Pierre		SANAC	Christophe	
MONTALZAT	ESCROUZAILLES	Danielle		NAUROY	Monique	
MONTASTRUC	COSTES	Anthony	X	FREMONT	Patricia	
MONTAUBAN	BERLY	Marie-Claude		BOUTON	Bernard	X
MONTBARLA	BLEU	Jacques	X	DARNIÈRE	Dominique	
MONTBARTIER	BALADIÉ	Jean-Claude	X	ROGE	Jean-Louis	
MONTBETON	BEDOS	Danielle		GRAND	Paul	X
MONTECH	BELY	Robert		GAUTIÉ	Claude	
MONTEILS	MASSALOUP	Christophe		COLOS	Bertrand	X
MONTESQUIEU	FEAU	Annie		LOUSSERT	Bérangère	

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES			SUPPLEANTS		
	TITULAIRES					
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
MONTFERMIER	LANDOU	Thierry	X	NADALIN	Karine	
MONTGAILLARD	SALOMON	Bernard	X	DARPARENS	Fabien	
MONTJOI	BRUEL	Didier	X	TISSEDRE	Christian	
MONTPEZAT DE QUERCY	CABOS	Christian	X	FAURÉ	Mickaël	
MONTRICOUX	BOUISSET	Gérard	X	JANNIN	Michel	
MOUILLAC	ROMANO	Jean-Claude	X	LAMERA	Emeline	
NEGREPELISSE	FERRET	Jean-Luc		VIREL	Delphine	
NOHIC	NIERENGARTEN	Annie	X	DESMOULIN	Dominique	
ORGUEUIL	PUJOL	Marc		RIVERA	Antonella	
PARISOT	CASTELNAU	Jacques	X	CHEVALERIAS	Dimitri	
PERVILLE	VIGROUX	Alain	X	CAYRE	Adrien	
PIQUECOS	HEMMER	Sylvain	X	MELO	Vitor	
POMMEVIC	DELACHOUX	Jean-Paul	X	DELONCLE	Yannick	
POMPIGNAN	LAMOURY	Pascal	X	FRISA	Jean-Luc	
POUPAS	GUERIN	Pascal		LANIESSE	Bernard	
PUYCORNET	POÉZÉVARA	Christine		TRILLES	Jérémie	
PUYGAILLARD DE LOMAGNE	BREIL	Yannick		DIRAT	Yannick	
PUYGAILLARD DE QUERCY	GAILLARD	David		LACOMBE	Cyril	
PUYLAGARDE				VIROLLE	Alain	
PUYLAROQUE	BELON	Daniel		MORIN	Daniel	X
REALVILLE	CHANRION	Jean-Luc		MOURGUES	André	
REYNIES	PUJOL	Christian	X	VIGOUROUX	Claude	
ROQUECOR	DECAUNES	Jean-Pierre	X	VILLENEUVE	Jean-Pierre	
SAUVETERRE	BELVEZE	Jean-Marc		COENEN	Charles	
SAVENES	VAN DE VONDELE	Laurent		MAMPRIN	Thierry	
SEPTFONDS	GAZAL	Hervé		BETAILLE	Laurent	
SERIGNAC	BRINGAY	Climène	X	LAGARDE	Christian	
SISTELS	QUARGENTAN	Jacques	X	CLUZET	Christophe	
ST-AIGNAN	FOURNIÈ	Philippe	X	DUSSEAU	Christian	
ST-AMANS DE PELLAGAL	AURIENTIS	Pascal		LAMARINIE	Julien	
ST-AMANS DU PECH	DOUMERGUE	Didier		MERLY	Julien	
ST-ANTONIN NOBLE VAL	RENAULT	François	X	PAPADOPULO	Alexandra	
ST-ARROUMEX	LAVERGNE	Yannick		DELLAC	Jean-Marc	
ST-BEAUZEL	POST	Leendert		GUINGAL	Claude	
ST-CIRICE	TRAMUZZI	René	X	PARDON	Dominique	
ST-CIRQ	BAILLS	Franck	X	ROUZIES	Guy	
ST-CLAIR	VERBRUGGE	Frank	X	PAOLETTI	Jean-Pierre	
ST-ETIENNE DE TULMONT	AUFREERE	Bruno	X	RIQUELME	Nicolas	
ST-GEORGES	PAGES	Yves		DERAMOND	Philippe	
ST-JEAN DU BOUZET	BORGOLLOTTO	Michel		DUILHÉ	Geneviève	
ST-LOUP	REBEL	Stéphane		LAJANTE	Denis	X
ST-MICHEL	POLVANI	Pascal		MARTINEZ	Fabienne	
ST-NAUPHARY	LACAM	Sébastien	X	PECQUENARD	Caroline	
ST-NAZAIRE DE VALENTANE	BARRA	Jean-Pierre	X	DALARD	Mathieu	
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	GARDELLA	Serge		CORTESE	Robert	
ST-PAUL D'ESPIS	POCA	Josiane	X	LARET	Claude	
ST-PORQUIER	FOSSEZ	Éric	X	PEYRUSSE	Jean-Luc	
ST-PROJET	ESTRIPEAU	Jean-Paul		PISANI	François	
ST-SARDOS	CAYROU	Hervé	X	MAGNÉ	Valérie	
ST-VINCENT D'AUTEJAC	GRILLAT	Claude	X	GASC	Gérard	
ST-VINCENT LESPINASSE	TRISTAN	Damien		CHARLES	Denise	
STE-JULIETTE	ENGELS	Eduard		TERRAT	Pascal	
TOUFFAILLES	BARREAU	Jean-Michel	X	LAFAGE	Philippe	
TREJOUOLS	DESCHAMPS	Francis		CRANSAC	Sylvain	
VAISSAC	MEILLEURAT	Jean-Pierre	X	GRANDJEAN	Nicolas	
VALEILLES	CREHEN	Michel	X	DEVY	Nicolas	
VALENCE D'AGEN	GROUSSOU	Bernard		PÈRE	Catherine	
VAREN	HEBRARD	Pierre	X	CABARÉS	Claude	
VARENNES	BUDZYNSKI	Jérôme		ALBINET	Alain	
VAZERAC	LESTRADE	Christian	X	BERGOGLIO	Irène	
VERDUN SUR GARONNE	LAVEDRINE	Sophie		TUYERES	Stéphane	X
VERFEIL SUR SEYE	BAYLAC	Fernand	X	POUX	François	
VERLHAC TESCOU	DUCOS	Jean-Jacques	X	EMPTAZ	Sabine	
VIGUERON	LACROIX	Franck	X	GALLINA	Pierrette	
VILLEBRUMIER	BLANC	Pierre		GITOUT	Jean-Claude	
VILLEMADE	LABRUYERE	François		BROUSSE-BOURNET	André	X

Pouvoirs :

DELEGUÉ(E)S DONNANT LE POUVOIR			DELEGUÉ(E)S RECEVANT LE POUVOIR		
NOM	PRENOM	COMMUNE	NOM	PRENOM	COMMUNE
PORTAL	Guy	BARRY D'ISLEMADE	SALITOT	Yves	MEAUCAC
TAFOUREAU	Dominique	BOULOC EN QUERCY	BLEU	Jacques	MONTBARLA
OLLINO	Jean	CASTELMAYRAN	FOURNIE	Philippe	SAINT AIGNAN
DUPONT	Jean-Louis	FAUDOAS	SENTIS	Jean-Claude	GOAS
TONIN	Philippe	GARIES	GAYRAL	Jacques	CORBARIEU
PIZZINI	Françoise	LACOURT SAINT PIERRE	QUATRE	Christian	LEOJAC
POEZAVARA	Christine	PUYCORNET	HEMMER	Sylvain	PIQUECOS
AURIENTIS	Pascal	SAINT AMANS DE PELLAGAL	TRAMUZZI	René	SAINT CIRICE
TRISTAN	Damien	SAINT VINCENT LESPINASSE	POCA	Josiane	SAINT PAUL D'ESPIS
GROUSSOU	Bernard	VALENCE D'AGEN	DELACHOUX	Jean-Paul	POMMEVIC

Membres en exercice : 195**Membres présents : 109****Membres excusés : 76**

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

Représentés par pouvoir : 10**Assistaient également à la séance :**

Mme François BONHOMME, Sénateur de Tarn-et-Garonne
 M. Emmanuel CROS, Conseiller départemental, représentant M. WEILL, Président du Conseil départemental
 M. Bernard PEZOUS, Président AMF 82
 M. Gérald AILHAS, Responsable du Service Gestion Comptable de Tarn-et-Garonne
 M. Jean-Baptiste HENRY, Directeur territorial ENEDIS
 M. Bernard CREUX, Directeur territorial EDF
 M. Benoît PENET, Directeur territorial GRDF
 M. Nicolas TISSOT, Directeur d'ORANGE
 M. Michel LAMOLINAIRIE, Maire de L'Honor de Cos
 Mme Christèle GARCIA, Maire de Piquecos
 Mme Catherine COUSY, chargée de mission transition énergétique Conseil départemental
 M. Jean-Philippe BOUET, Directeur de Soélia
 M. Alexis DEJEAN, chef de projet à SOELIA
 et le personnel du SDE 82

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 24 JUIN 2025

Le Président soumet à l'approbation des membres du Comité Syndical le procès-verbal de la séance précédente, qui s'est tenue le 24 juin 2025 à la salle des fêtes de la commune de Nègrepelisse.

Le procès-verbal de cette assemblée générale a été joint au dossier de réunion adressé avec la convocation dématérialisée à l'ensemble des délégués, le 18 septembre 2025.

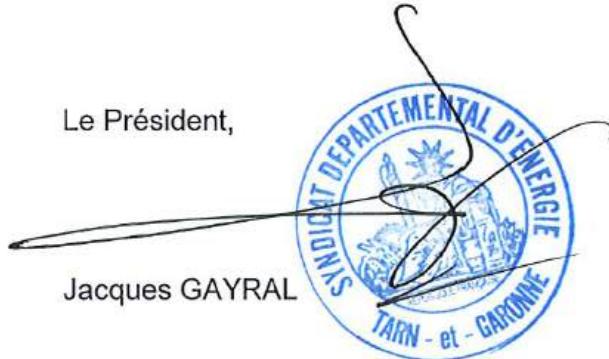
DECISION

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, adoptent à l'unanimité le procès-verbal relatif à l'assemblée générale du 24 juin 2025. Ce procès-verbal est joint en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,

Jacques GAYRAL



AR Préfecture

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 24 JUIN 2025

Identifiant unique de l'acte : 082-258200575-20250925-DCS20250925_02-DE

Numéro d'acte : DCS20250925_02

Date de décision : 25/09/2025

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 8-4-0-0-0 (Domaines de competences par themes / Amenagement du territoire)

Fichier acte : DCS20250925_02 approbation PV CS du 24-06-25.pdf

Fichier(s) annexes(s) : 4) compte-rendu AG 24 JUIN 2025.pdf

Collectivité émettrice : sde-82

Acte transmis par : Valérie GOURILLON

Date d'envoi de l'acte : 26/09/2025 10:43:35

Date de réception de l'AR : 26/09/2025 10:44:02



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERGIE DE TARN-ET-GARONNE

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Nègrepelisse, sous la présidence de M. Jacques Gayral, Président.

Délégués votants présents :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES			SUPPLEANTS		
	TITULAIRES		PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
	NOM	PRENOM				
ALBEFEUILLE LAGARDE	MASSIMINO	Francis		PRADEL	Rosa	
ALBIAS	LONGUEVILLE	Eric		BARBON	Alain	
ANGEVILLE	VERLEY	Hélène		CRUBILÉ	Jean-Luc	
ASQUES	HERREMANS	Laurence	X	IGNACE	Patrice	
AUCAMVILLE	GAMEL	Philippe	X	FRAYSSSE	Eric	
AUTERIVE	RAYNAUD-TOUGE	Hervé		FERRADOU	Jean	
AUTY	MOZAC	Frédéric		MOURGUES	Jean-Michel	
AUVILLAR	COMPAGNAT	Gilles		ARNOSTI	Alain	
BALIGNAC	SALVADORI	Fabien		GAUSSENS	Alain	
BARDIGUES	ARBIA	Dorine		PICARD	Muriel	
BARRY D'ISLEMADE	PORTAL	Guy		GONCALVES	Jean-Claude	X
BEAUMONT DE LOMAGNE	ROBERT	Jean		LAGARDE	Pascal	
BEAUPUY	CORBON	Éric	X	REY	Denis	
BELBEZE EN LOMAGNE	SCORCIONE	Daniel		REGHENAZ	Jean-Claude	
BELVEZE	PRADALIÉ	Jean-Pascal		OLIVIER	Thierry	
BESSENS	MAGNIER	Armand		MICHEL	Serge	
BIOULE	RICARD	Thierry	X	PIZZOLITTO	Ludovic	
BOUDOU	FIELDÉS	Christian		BOUDET	Yves	X
BOUILLAC	BRASSEUR	Francis		CHAUBET	Michel	
BOULOC EN QUERCY	TAFOUREAU	Dominique	X	COMBATELLI	Fabrice	
BOURG DE VISA	LAINÉ	Arlette	X	LESEIGNEUR	Catherine	
BOURRET	DUSSAUX	Eric		COUDERC	Yves	
BRASSAC	FLOURENS	Jean-Pierre	X	DUCASSE	Frédéric	
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis	X	OLIVE	Stéphanie	
BRUNIQUEL	CAVALLI	Didier	X	BASSE	Sébastien	
CAMPSAS	FLORES	Luc		ASTOUL	Jean	X
CANALS	PURCHA	François	X	BOREL	Sylvie	
CASTANET	ROUX	Jean-Jacques	X	PETIT	Aurélien	
CASTELFERRUS	SABATIER	Serge	X	PECHERMAN	Bernard	
CASTELMAYRAN	OLLINO	Jean	X	JAMAIN	Thierry	
CASTELSGRAT	DECON	André	X	BORTOLUSSI	Jean-Marc	
CASTELSARRASIN	KOZLOWSKI	Eric		DUMAS	Mathieu	
CASTERA BOUZET	MEUNIER	François	X	LADEVEZE	Josine	
CAUMONT	COSTES	Christian	X	CRUBILÉ	Édouard	
CAUSSADE	CLARMONT	Jean-Claude	X	VIDAILLAC	Jacques	
CAYLUS	SERVIERES	François		POUSSOU	Gisèle	
CAYRAC	VIEILLAME	Raymond		DAMAGGIO	Gisèle	X
CAYRIECH	JULIEN	Jérôme	X	DONNADIEU	Jean-Louis	
CAZALS	BAGES	Catherine		EVARD	Thierry	X
CAZES MONDENARD	PAYSSOT	Christophe		ICHES	Nadège	
COMBEROUGER	ABRIAT	Fabian		FIORITO	Samuel	
CORBARIEU	GAYRAL	Jacques	X	TORNER	Louis	
CORDES TOLOSANNES	DELLAC	Patrick		SEVEGNES	Olivier	X
COUTURES	MORO	Géraldine		PILATI	Ludovic	
CUMONT	SANCEY	Alain		GUIRBAL	Jean-Jacques	
DIEUPENTALE	BIERGE	Michel	X	GIGOUT	Pierre	
DONZAC	SOPETTI	Jean-Marc		ANTERRIEU	Thierry	
DUNES	LEMONNIER	Dominique		DELPECH	Michel	
DURFORT LACAPELETTE	PUIGVERT	Patrice		VIDAL	Laurent	
ESCATALENS	DAURE	Gilbert	X	PASIN	Clothilde	
ESCAZEAUX	LATAPIE	Gérard		MARTINET	François	

AR Prefecture

082-258200575-20250925-DCS20
Reçu le 26 COMMUNES

				DELEGUÉS / DELEGUÉES		
		TITULAIRES		SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
ESPALAIRIS	PINCemin	Bernard		BERTHOUMIEU	Jean-Claude	
ESPARSAC				LOMBARD	Jean-Pierre	
ESPINAS	FERAL	Daniel		GRAILHE	Stéphane	X
FABAS	POZZA	Christian		MIRAMONT	Alain	
FAJOLLES	LEGAL	Nadine		NEVEU	Jean-Yves	
FAUDOAS	DUPONT	Jean-Louis		POUJAL	Julien	
FAUROUX	VIEILLEVIGNE	Pierre		MOLLIMARD	Claire	
FENEYROLIS	ROUX	René		LE THOMAS	Christine	
FINHAN	DUBEROS	Alain	X	FILIPE	Jean	
GARGANVILLAR	GRAULIER	Roland		BONNECAZE	Laurent	
GARIES	TONIN	Philippe	X	MANDERSCHEID	Florence	
GASQUES	FOUCAULT	Marc	X	BALAT	Benoit	
GENEBRIERES	ESCALETTE	Pascal		PIZZOLATO	Carole	
GENSAC	FABAROL	Françine	X	ANGLADE	Jean-François	
GIMAT	DIANA	Bernard		COUTANCIER	Jean	
GINALS	CADILHAC	Jean-Louis	X	RENARD	Claude	
GLATENS	THAU	Philippe		MOULY	Michel	
GOAS	SENTIS	Jean-Claude	X	DEPASSE	André	
GOLFECH	BOCQUILLON	Patrice	X	BARNAC	Jacques	
GOUDOURVILLE	DAWANCE	Yoann		UFFERTE	Alain	
GRAMONT	DONNET	Christian	X	SUBERVILLE	Christophe	
GRISOLLES	CASTELLA	Serge	X	NOUGAYREDE	Bernard	
LABARTHE	RESSIJAC	Serge		FOURTANET	Christelle	X
LABASTIDE DE PENNE	MALRIC	Pascal		PAILLAS	Eric	
LABASTIDE DU TEMPLE	LACROIX	Frédéric		BOCHU	Jean-Luc	
LABASTIDE ST PIERRE	BEQ	Jérôme		SAMAIN	Hugues	
LABOURGADE	BOLZONI	Thierry		VIGUIÉ	Jean-Philippe	
LACAPELLE LIVRON	FRAYSSE	Dominique	X	VANNESTE	Bernard	
LACHAPELLE	MEUNIER	Vincent		GARRET	Guillaume	
LACOUR DE VISA	VIALARET	Francis		ALFONSO	David	
LACOURT ST PIERRE	PIZZINI	Françoise		BOUCHARD	Sylvain	X
LAFITTE	MASSON	Michel		BOUZEID	Joseph	
LAFRANCAISE	SEGONNE	Franck		CROS	Emmanuel	
LAGUEPIE	BALAT	Marc		PINETRE	Michel	
LAMAGISTERE	DOUSSON	Bruno	X	SOULAYRÈS	Isabelle	
LAMOTHE CAPDEVILLE	GABACH	Alain		DABASSE	Jean-Pierre	
LAMOTHE CUMONT	MATHEVON	Yann		CASTEBRUNET	Florian	
LAPENCHÉ	GUIGNARD	Didier	X	GIRAUDOT	Léa	X
LARAZET	THAU	Didier		LASFARGEAS	Thierry	X
LA SALVETAT BELMONTET	PEZOUS	Bernard		BASSO GUICHARD	Claire	
LAUZERTE	ZULIAN	Fernand	X	BEDEL	Gwendal	
LAVAURETTE	PASSEDAT	Nils		QUINTALLET	Maurice	
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	MICHEL	Jacques	X	VALLEZ	Cédric	
LAVIT DE LOMAGNE	HYGONENQ	Brigitte	X	COUREAU	Pierre	
LE CAUSE	LEFEBVRE	Jean-Michel		MAZILLE	Pierre	X
LEOJAC	QUATRE	Christian		LARUE-DORCHIES	Jocelyne	
LE PIN	FUSINA	Philippe		LEMOUYZ	Fabienne	
LES BARTHES	MIRAMONT	Jean-Marc		METTEFEU	Bernard	
L'HONOR DE COS	ROBERT	Jean-Paul	X	FREYTAG	Uwe	
LIZAC	GARGUY	Bernard	X	TESTAS	Pierre	
LOZE	BOULPICANTE	Raymond	X	ALY-BERIL	Eliot	
MALAUSE	MAERTEN	Marie-Bernard	X	ESCUDE	Vanessa	
MANSOUNVILLE	GUIZOT	Danielle	X	BUSSO	Claude	
MARIGNAC	RINALDI	Patrick		NOBY	Jean-Claude	
MARSAC	LE GUILLOU	Michel		ROUS	Gilles	
MAS GRENIER	ESTANOVE	Philippe	X	FERRADOU	Jean-Claude	
MAUBEC	AUGUSTE	David	X	DABASSE	Daniel	
MAUMUSSON	BIOLATO	Jean-Marie		LACOMBE	José	
MEAUVAC	SALITOT	Yves	X	FEUTRIER	Francis	X
MERLES	HOZJAN	Christian		PRADEL	Nicole	
MIRABEL	LINSTRIUEUR	Françine	X	GUICHARD	Baptiste	
MIRAMONT DE QUERCY	DELVOLVE	Guillaume		LERMINEZ	Philippe	
MOISSAC	THIERS	Jean-Christophe		BELREPAYRE	Rémy	X
MOLIERES	HÉBRAL	Valérie		DEJEAN	Sébastien	
MONBECQUI	MICHEL	Pascal		COLMAGRO	Jean-Jacques	X
MONCLAR DE QUERCY	EMBOULAS	Didier		BERNARD	Colette	
MONTAGUDET	BENOIS	Jean		COURRECH	Francis	
MONTAIGU DE QUERCY	ALBUGUES	Patrice		SANAC	Christophe	
MONTAIN	DELLUC	Pierre		NAUROY	Monique	
MONTALZAT	ESCROUZAILLES	Danielle		FREMONT	Patricia	
MONTASTRUC	COSTES	Anthony	X	BOUTON	Bernard	
MONTAUBAN	BERLY	Marie-Claude	X	DARNIÉRE	Dominique	
MONTBARLA	BLEU	Jacques	X	ROGE	Jean-Louis	
MONTBARTIER	BALADIÉ	Jean-Claude	X	GRAND	Paul	X
MONTBETON	BEDOS	Danielle				

AR Prefecture

082-258200575-20250925-DCS20250925
Reçu le 26/09/2025

COMMUNES

DÉLEGUÉS /

DÉLEGUÉES

	NOM	TITULAIRES		SUPPLEANTS		
		PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
MONTECH	DELY	Robert	X	GAUTIÉ	Claude	
MONTEILS	MASSALOUP	Christophe		COLOS	Bertrand	
MONTESQUIEU	FEAU	Annie		LOUSSERT	Bérangère	
MONTFERMIER	LANDOU	Thierry	X	NADALIN	Karine	
MONTGAILLARD	SALOMON	Bernard		DARPARENS	Fabien	
MONTJOI	BRUEL	Didier	X	TISSEDRE	Christian	
MONTPEZAT DE QUERCY	CABOS	Christian		FAURÉ	Mickaël	
MONTRICOUX	BOUISSET	Gérard	X	JANNIN	Michel	
MOUILLAC	ROMANO	Jean-Claude	X	LAMERA	Emeline	
NEGREPELISSE	FERRET	Jean-Luc		VIREL	Delphine	
NOHIC	NIERENGARTEN	Annie	X	DESMOULIN	Dominique	
ORGUEUIL	PUJOL	Marc		RIVERA	Antonella	
PARISOT	CASTELNAU	Jacques	X	CHEVALERIAS	Dimitri	
PERVILLE	VIGROUX	Alain	X	CAYRE	Adrien	
PIQUECOS	HEMMER	Sylvain		MELO	Vitor	X
POMMVIC	DELACHOUX	Jean-Paul	X	DELONCLE	Yannick	
POMPIGNAN	LAMOURY	Pascal	X	FRISA	Jean-Luc	
POUPAS	GUERIN	Pascal		LANIESSE	Bernard	
PUYCORNET	POÉZÉVARA	Christine		TRILLES	Jérémie	
PUYGAILLARD DE LOMAGNE	BREIL	Yannick		DIRAT	Yannick	
PUYGAILLARD DE QUERCY	GAILLARD	David		LACOMBE	Cyril	
PUYLAGARDE				VIROLLE	Alain	
PUYLAROQUE	BELON	Daniel		MORIN	Daniel	X
REALVILLE	CHANRION	Jean-Luc	X	MOURGUES	André	
REYNIES	PUJOL	Christian	X	VIGOUROUX	Claude	
ROQUECOR	DECAUNES	Jean-Pierre	X	VILLENEUVE	Jean-Pierre	
SAUVETERRE	BELVEZE	Jean-Marc		COENEN	Charles	
SAVENES	VAN DE VONDELE	Laurent		MAMPRIN	Thierry	
SEPTFONDS	GAZAL	Hervé		BETAILLE	Laurent	
SERIGNAC	BRINGAY	Climène	X	LAGARDE	Christian	
SISTELS	QUARGENTAN	Jacques	X	CLUZET	Christophe	
ST-AIGNAN	FOURNIÉ	Philippe		DUSSEAU	Christian	X
ST-AMANS DE PELLAGAL	AURENTIS	Pascal	X	LAMARINIE	Julien	
ST-AMANS DU PECH	DOUMERGUE	Didier		MERLY	Julien	
ST-ANTONIN NOBLE VAL	RENAULT	François	X	PAPADOPOULO	Alexandra	
ST-ARROUMEX	LAVERGNE	Yannick		DELLAC	Jean-Marc	
ST-BEAUZEIL	POST	Leendert		GUINGAL	Claude	X
ST-CIRICE	TRAMUZZI	René	X	PARDON	Dominique	
ST-CIRQ	BAILLS	Franck	X	ROUZIES	Guy	
ST-CLAIR	VERBRUGGE	Frank	X	PAOLETTI	Jean-Pierre	
ST-ETIENNE DE TULMONT	AUFREERE	Bruno	X	RIQUELME	Nicolas	
ST-GEORGES	PAGES	Yves	X	DERAMOND	Philippe	
ST-JEAN DU BOUZET	BORGOLOTTO	Michel		DUILHÉ	Geneviève	
ST-LOUP	REBEL	Stéphane		LAJANTE	Denis	
ST-MICHEL	POLVANI	Pascal		MARTINEZ	Fabienne	
ST-NAUPHARY	LACAM	Sébastien	X	PECQUENARD	Caroline	
ST-NAZAIRE DE VALENTANE	BARRA	Jean-Pierre	X	DALARD	Mathieu	
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	GARDELLA	Serge	X	CORTESE	Robert	
ST-PAUL D'ESPIS	POCA	Josiane	X	LARET	Claude	
ST-PORQUIER	FOSSEZ	Éric	X	PEYRUSSE	Jean-Luc	
ST-PROJET	ESTRIPEAU	Jean-Paul	X	PISANI	François	
ST-SARDOS	CAYROU	Hervé	X	MAGNÉ	Valérie	
ST-VINCENT D'AUTEJAC	GRILLAT	Claude	X	GASC	Gérard	
ST-VINCENT LESPINASSE	TRISTAN	Damien		CHARLES	Denise	X
STE-JULIETTE	ENGELS	Eduard		TERRAT	Pascal	
TOUFFAILLES	BARREAU	Jean-Michel		LAFAGE	Philippe	
TREJOULS	DESCHAMPS	Francis		CRANSAC	Sylvain	
VAISSAC	MEILLEURAT	Jean-Pierre	X	GRANDJEAN	Nicolas	
VALEILLES	CREHEN	Michel	X	DEVY	Nicolas	
VALENCE D'AGEN	GROUSSOU	Bernard	X	PÈRE	Catherine	
VAREN	HEBRARD	Pierre	X	CABARÉS	Claude	
VARENNES	BUDZYNSKI	Jérôme		ALBINET	Alain	
VAZERAC	LESTRADE	Christian		BERGOGLIO	Irène	
VERDUN SUR GARONNE	LAVEDRINE	Sophie	X	MARC	Raphaël	
VERFEIL SUR SEYE	BAYLAC	Fernand	X	POUX	François	
VERLHAC TESCOU	DUCOS	Jean-Jacques	X	EMPTAZ	Sabine	
VIGUERON	LACROIX	Franck	X	GALLINA	Pierrette	
VILLEBRUMIER	BLANC	Pierre		GITOUT	Jean-Claude	
VILLEMADE	LABRUYERE	François		BROUSSE-BOURNET	André	X

DELEGUÉ(E)S DONNANT LE POUVOIR			DELEGUÉ(E)S RECEVANT LE POUVOIR		
NOM	PRENOM	COMMUNE	NOM	PRENOM	COMMUNE
LATAPIE	Gérard	ESCAZEAUX	TONIN	Philippe	GARIES
THIERS	Jean	MOISSAC	GAYRAL	Jacques	CORBARIEU
FEAU	Annie	MONTESQUIEU	BLEU	Jacques	MONTBARLA
SALOMON	Bernard	MONTGAILLARD	MEUNIER	François	CASTERA BOUZET

Membres en exercice : 195

Membres présents : 111

Membres excusés : 80

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

Représentés par pouvoir : 4

Assistaient également à la séance :

M. DE CARLI, Secrétaire Général Adjoint de la Préfecture de Tarn-et-Garonne, Sous-Préfet de l'arrondissement de Montauban

M. BELLOC, Conseiller départemental, représentant M. WEILL, Président du Conseil départemental

M. VAISSIERES, Conseiller départemental du canton Aveyron-Lère

M. PEZOUS, Président AMF 82

M. AILHAS, Responsable du Service Gestion Comptable de Tarn-et-Garonne

M. HENRY, Directeur territorial ENEDIS

M. PENET, Directeur territorial GRDF

M. CREUX, Directeur développement territorial EDF

M. TISSOT, Directeur ORANGE

M. TELLIER, Maire de Nègrepelisse

Mme VILLALTA, interlocutrice privilégiée ENEDIS

M. BRAS, Conseiller collectivité GRDF

Mme COUSY, chargée de mission transition énergétique Conseil départemental

M. ABADIE, Délégué régional Occitanie IGN

M. BOUET, Directeur de Soélia

et le personnel du SDE 82

M. Gayral, Président donne la parole à M. le Maire de Nègrepelisse qui accueille le Syndicat pour son assemblée générale. M. le Maire de Nègrepelisse accueille avec grand plaisir le SDE 82 dans cette nouvelle salle inaugurée il y a peu, lors du premier salon des Maires organisé par l'AMF sous sa nouvelle formule. M. le Maire souligne que le SDE est un véritable partenaire pour sa commune, cela s'est avéré récemment lors de la réalisation des derniers très lourds travaux d'investissement d'enfouissement des réseaux d'éclairage public, pour un montant de 226 000 €. Il précise qu'un travail en collaboration se poursuit sur de futurs enfouissements. Le SDE est, pour sa partie, associé aux travaux d'investissement portés par la commune. M. le Maire souligne que sa commune est véritablement engagée dans un schéma énergétique, il estime être une des communes (voire la commune) la plus avancée dans la gestion de l'énergie grâce aux fortes actions d'investissement de ses prédécesseurs, notamment avec la construction d'une centrale hydroélectrique qui produit énormément d'énergie verte et qui a permis depuis l'an passé d'enclencher un processus d'autoconsommation en générant la couverture en énergie de 64% des bâtiments publics. Plus de 61 bâtiments sont concernés par la production de cette énergie en autoconsommation. Lors des visites organisées par la Préfecture dans le cadre des parcours ENR, il y avait un vide juridique car l'énergie produite sur la commune de Nègrepelisse ne permettait pas d'en faire profiter tous les bâtiments publics. M. le Maire a obtenu la semaine dernière une autorisation du Ministère pour l'extension du périmètre, étendu à 10 km autour de la centrale hydroélectrique, ce qui a permis à des bâtiments autres que les bâtiments municipaux de bénéficier de l'énergie produite. Il considère que c'est un grand pas en avant pour la commune et son territoire car le Conseil Départemental va pouvoir en bénéficier avec le collège, ainsi que l'hôpital et l'EHPAD communal. Il demande à M. De Carli, sous-Préfet présent, de relayer ses remerciements à M. le Préfet pour son soutien dans ce processus. M. le Maire indique avoir pour objectif de couvrir désormais 100% d'autoconsommation, pour cela des constructions photovoltaïques sur la couverture de nombreux bâtiments sont en projet, afin de pallier à la période d'arrêt de la centrale hydroélectrique pour que toute l'année on soit en mesure de produire une énergie nécessaire à la vie communale. M. le Maire de Nègrepelisse remercie encore M. le Président du SDE d'être venu à Nègrepelisse, et souhaite une excellente assemblée générale et de bons travaux à l'ensemble des membres.

A son tour, M. le Président du SDE remercie M. le Maire de Nègrepelisse ainsi que l'ensemble des membres pour leur participation à cette assemblée. Il indique que le quorum est atteint. Il souligne qu'effectivement depuis plusieurs années la commune de Nègrepelisse a réalisé de nombreux travaux de dissimulation. La thématique de l'énergie est essentielle pour le pays, on peut le constater au niveau du Parlement ainsi qu'à travers tous les problèmes de tarification. M. le Président rappelle que des motions ont été prises il y a quelques années afin d'inciter les pouvoirs publics à revoir leur copie sur les tarifs de l'énergie dans la mesure où il y a un impact sur l'économie, les collectivités et les particuliers ; en effet il a pu constater lors des commissions FSL que la précarité est malheureusement de plus en plus grandissante. L'ordre du jour étant relativement consistant, il propose de démarrer l'étude des premiers dossiers. Il rappelle que chaque membre s'est vu distribuer le rapport d'activité de 2024, qui détaille les actions du Syndicat. Un questionnaire a également été remis afin de sonder les membres pour une évaluation des politiques du SDE ; ce questionnaire complété anonymement ou non devra être restitué en fin de séance. Il rappelle que la thématique de l'évaluation était un sujet lors des élections de 2020.

I - INFORMATIONS

♦ Marché ER-EP et transformateurs : information sur l'attribution des lots

Depuis le 17 juin, nous sommes en mesure de communiquer les résultats de la consultation des nouveaux marchés. Il y avait 7 lots auparavant, les nouveaux marchés comptent aujourd'hui 5 lots géographiques du fait d'une légère diminution des dossiers. Par ailleurs cette nouvelle sectorisation permet un équilibre et des propositions intéressantes de la part des entreprises. Conformément au visuel présenté, M. le Président énumère les entreprises par secteur. Il s'agit de marchés à bons de commande, mono-attributaire d'une durée de 4 ans. La partie EP et la partie maintenance se déclinent également en 5 lots géographiques, dans un souci d'homogénéité afin d'avoir un référent du Syndicat qui soit identique sur ces 2 thématiques : ER et EP. La commission d'appel d'offres a été réunie, le Syndicat s'est fait accompagner par un cabinet d'expertise pour plus de précisions quant à l'analyse, compte tenu de la durée du marché. Concernant la fourniture de transformateurs, le marché à bons de commande d'une durée de 4 ans, comporte 3 lots. On espère que les délais de 56 jours seront honorés dans la mesure où dans le précédent marché, en raison de la période économique particulière liée au Covid, on était arrivé à 14 mois de délai alors que le délai contractuel était de 3 mois. M. le Président énumère le nom des attributaires pour chacun des lots. Au-delà du prix, il souligne la qualité des dossiers des entreprises qui ont permis une bonne évaluation des capacités et des engagements de ces entreprises.

♦ Groupement d'achat en Electricité et Gaz Naturel coordonné par le SDET : information sur la consultation en cours

M. Delachoux introduit la présentation de ce sujet. Il salue les membres qu'il remercie de leur présence à ce Comité syndical. Le SDE 82 est membre pilote du groupement d'achat d'électricité et de gaz naturel coordonné par le SDET : le Syndicat Départemental d'Électricité du Tarn. 219 membres ont adhéré au groupement et ont pris part à la consultation sur l'attribution de ce marché. Pour communiquer des informations plus précises quant à ce groupement d'achat, M. Delachoux donne la parole à Mme la Directrice du SDE qui va présenter la répartition d'attribution de ce marché subséquent n° AC2024 conclu pour une durée de 3 ans : du 01/01/2026 au 31/12/2028. Mme la Directrice souligne l'importance du nombre de membres : soit 2591, qui composent le groupement d'achat coordonné par le SDET, dont 219 pour le SDE 82. Nous représentons 10% des membres. La segmentation des offres en fonction de la puissance électrique est le premier critère de segmentation des lots dans le cadre de cette attribution de marché subséquent. Les résultats s'affichent à l'écran. Le lot n° 1 représente 60 000 points de livraison, c'est un lot très important qui concerne les bâtiments sur le segment C5 soit sur une puissance inférieure ou égale à 36Kwa avec un raccordement basse tension hors éclairage public, l'attributaire est Engie. Concernant le lot n° 2, toujours sur le même segment en éclairage public, l'attributaire est également Engie. Sur le lot n° 3, segments C4 à C2 (communes, communautés de communes et communautés d'agglomération), l'attributaire est Total Energies. Le lot n° 4, toujours segments C4 à C2, autres membres : l'attributaire est Engie. Le lot n° 5 dédié aux entreprises locales de distribution, est un lot pour lequel le SDE n'est pas concerné, l'attributaire est Alterna Energie. Sur le lot n° 7 qui concerne le gaz, l'attributaire est Total Energies. Des communications à venir vont être organisées, tout d'abord fin juin-début juillet : la diffusion aux membres du marché coordonné par le SDET d'une plaquette présentant les résultats du marché,

082-258200575-20250925-DCS20250925_02-DE
Reçu le 9/9/2025

Il s'agira d'une diffusion officielle aux membres dont on dévoile la primeur ce jour. Courant novembre, une conférence en visio sur le groupement d'achat est prévue, conférence qui sera retransmise en direct offrant aux membres la possibilité d'intervenir. La phase de bascule interviendra également en novembre auprès des fournisseurs.

Pour clôturer le sujet, Mme la Directrice indique que ce groupement d'achat est le 2^{ème} plus gros groupement de France après l'Aquitaine et concerne 13 départements.

M. le Président précise que c'est la commission d'appels d'offre du Tarn qui a statué, commission à laquelle il ne siège pas.

♦ **Financement ACTEE concernant les audits énergétiques des bâtiments publics**

M. le Président indique que le SDE est gestionnaire des fonds du dispositif ACTEE depuis 2021, il y a eu le fonds Séquoia, le fonds Merisier puis Chêne 1. Séquoia et Merisier se déclinaient sur une durée d'un an ce qui était un peu court pour la mise en œuvre, on avait tout de même accompagné 4 audits sur des établissements scolaires en Séquoia puis 17 audits sur les autres bâtiments publics avec le fonds Merisier. On était passé sur le fonds Chêne sur tous bâtiments publics et on avait accompagné 37 audits. Soit un total de 58 audits avec un taux d'aide de 50%. Cela représentait un volume d'aide de 58 790 € qui ont bénéficié aux communes. La demande de financement de 80 audits énergétiques au titre du Fonds Chêne n'a pas été retenue par le jury de la FNCCR le 18 avril 2025 à l'instar d'une demande des autres syndicats. M. le Président précise que c'est la FNCCR qui est délégataire de ces fonds d'état ACTEE. De nouveaux financements pourraient être mobilisés pour le dispositif Chêne 6, selon des modalités qui restent encore à définir. De ce fait, le Syndicat ne peut plus financer la réalisation de nouveaux audits énergétiques avec des fonds ACTEE, on va attendre le dispositif ACTEE Chêne 6 et la fin du marché d'audits énergétiques. Dans cette attente, M. le Président propose d'accompagner les communes, mais on n'a pas vocation à se substituer à des financements initialement relevant de l'Etat par le biais de ce programme ACTEE. Il se dit favorable à un accompagnement à hauteur de 25% mais uniquement sur la fin de ce programme.

M. le Président salue la présence de M. Vaissières, conseiller départemental du secteur.

II - DELIBERATIONS

Test des boîtiers : les délégués votants sont invités à voter pour tester le fonctionnement de leur boîtier électronique. Tous les boîtiers fonctionnent. Le quorum est atteint.

♦ **Approbation du procès-verbal du comité syndical du 11 février 2025**

Le procès-verbal de la séance du 11 février 2025 a été adressé aux délégués avec la convocation, accompagné du compte-rendu des décisions du Bureau syndical pour information. Ils n'appellent pas d'observation, aussi le Président le soumet à l'approbation des membres du Comité syndical.

Le Comité syndical approuve le procès-verbal à l'unanimité.

♦ **PCRS : approbation convention IGN**

M. le Président introduit ensuite la thématique du PCRS dont le sujet a déjà été abordé lors de précédentes réunions. Il s'agit de l'approbation de la convention avec l'IGN, puis avec Enedis. Pour ce sujet technique, il propose à Mme la Directrice d'intervenir. Concernant cette convention avec l'IGN, Mme la Directrice précise qu'il s'agit de coordonner et mutualiser un Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS image). Le PCRS est un fonds de plans au démarrage qui permet ensuite de caler des réseaux à l'aide de diapositives transparentes qui viennent s'implémenter sur ce fonds de plans. Le PCRS a pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire du Tarn-et-Garonne en réponse aux obligations réglementaires nationales (LOM, DT-DICT, arrêté de 2018). Cette convention prévoit un partenariat avec l'IGN et une répartition des rôles : l'IGN assure la production technique (prise de vue aérienne, traitement, aérotriangulation, orthophotographie), le pilotage technique et administratif ainsi que la gestion des sous-traitants.

Le Syndicat a modifié récemment ses statuts pour prendre la compétence PCRS et est devenu APLC (Autorité Publique Locale Compétente) à l'échelle du département du 82. Il est prévu que le SDE soit maître d'ouvrage

local, porteur du projet FEDER par le biais de la Région, responsable de l'animation territoriale, du financement partiel et de la diffusion des livrables.

Mme la Directrice informe que le SDE est en cours de recrutement actif d'un chef de projet PCRS, l'annonce est en ligne et consultable sur Emploi Territorial.fr, elle incite les membres de l'assemblée à relayer cette information. Concernant la forme juridique, la coopération repose sur l'article L.2511-6 du Code de la Commande Publique, il s'agit d'un marché entre acteurs publics sans mise en concurrence et justifié par un objectif d'intérêt général. Pour les modalités techniques, la convention prévoit la production par blocs géographiques, ce sont des dalles comme un puzzle assemblé, avec possibilité d'ajustement par l'IGN avec un objectif de classe de précision A, via des relevés à 10 cm des produits finaux : ortho images géoréférencées à très haute résolution, et des données en open data sous licence Etalab 2.0. Concernant la gouvernance du projet, une comitologie sera mise en place très rapidement, une première réunion se tiendra le 4 septembre prochain au Syndicat et réunira tous les interlocuteurs cigistes et géomaticiens du département pour un travail coordonné. Cette comitologie prendra la forme d'un comité de pilotage qui fixera les orientations stratégiques, validera les livrables et arbitrera les décisions importantes. Il y aura également un comité de suivi en alternance qui veillera au suivi opérationnel, au contrôle qualité, aux spécifications techniques et remontées terrain. Pour ce qui est du financement : le coût total prévisionnel du projet s'élève à la somme de 1 175 423 € HT, ce coût comprend à la fois l'acquisition du fonds de plans ainsi que certains frais de fonctionnement de démarrage à minima la première année avec le coût de fonctionnement du chef de projet PCRS inclus. La clé de répartition du coût telle que prévue dans la convention : l'IGN prendra en charge 25,94 % soit 304 923 € HT, le SDE 74,06 % soit 870 500 € HT. Il faut distinguer ce coût global, avec l'acquisition + le fonctionnement, des flux financiers prévus dans la convention qui ne comprennent pas le fonctionnement qui viendra ultérieurement à savoir les coûts RH ainsi que d'éventuelles mises à jour du fonds de plans. Le flux financier pour le SDE est de 836 680 € TTC soit 697 234 € HT qui sera versé à l'IGN selon un échéancier en 3 acomptes plus le solde. Mme la Directrice tient à préciser que le SDE devrait bénéficier d'une subvention FEDER à hauteur de 390 279,42 € HT représentant 60 % des coûts éligibles. En terme de propriété intellectuelle, les résultats PCRS image sont copropriété de l'IGN et du SDE. Les éléments préparatoires (clichés, aérotriangulation...) sont réutilisables par le SDE 82 à des fins réglementaires (recalage DT-DICT). Les connaissances antérieures restent la propriété de chaque partie. Les échanges de données et savoir-faire seront soumis à des clauses de confidentialité strictes avec une communication publique uniquement après accord des deux parties. La durée de la convention est de deux saisons d'acquisition + 1 an, soit environ 3 ans avec possibilité de prorogation par avenant.

M. le Président indique qu'il s'agit d'un sujet sensible dans la mesure où le SDE n'avait pas vocation à être ALC, mais personne ne s'étant désigné et à l'instar de ce qui se pratique dans d'autres syndicats, le SDE 82 s'est lancé dans cette mission. Le détail a été communiqué quant au financement, il s'agit là de la première partie au niveau de l'investissement, nous aborderons ensuite le fonctionnement en open-data même s'il n'y a pas de raisons que le syndicat soit à la fois porteur et financeur de la totalité du projet.

M. Jean-Luc Chanrion, délégué titulaire de la commune de Réalville, demande la parole. Il indique avoir déjà fait part de son opposition à ce projet lors de précédentes assemblées, il profite de la présence de M. Vaissières en sa qualité de représentant du Conseil Départemental du canton, pour demander pourquoi le Département n'a pas pris cette compétence. M. Belloc, en sa qualité de vice-Président, indique que personne n'a contacté le Département à ce sujet. M. le Président du SDE 82 précise que M. Weill ainsi que Mme Barèges ont bien été associés à ce projet à son démarrage, une réunion avait été organisée au Syndicat. M. Belloc regrette de ne pas avoir été informé et de ne pouvoir répondre. M. le Président précise que ni le Département, ni le Grand Montauban ne souhaitaient se lancer à ce moment-là. M. Weill considérait qu'il disposait déjà d'un service SIGD et que cette norme lui suffisait. Il ajoute qu'il avait été fixé par l'Etat qu'il fallait obligatoirement qu'à compter du 1^{er} janvier 2026, les PCRS soient mis en place mais la collectivité en charge de ce projet n'avait pas été désignée, rien n'obligeait donc le Conseil Départemental à le prendre en charge. Si le SDE s'est dévoué c'est parce que le Syndicat œuvre sur le département et que d'autres syndicats avaient pris en charge cette compétence. M. Belloc présente à nouveau ses excuses pour ce défaut d'informations, il demande si les coûts de fonctionnement ont été évalués. M. le Président répond qu'il faut d'abord procéder au recrutement d'un géomaticien, recrutement dont il souhaiterait que le Syndicat n'assume pas seul la charge. Il faut également tenir compte des coûts de mise à jour, il sera nécessaire d'effectuer plusieurs vols. M. Frank Verbrugge, délégué titulaire de la commune de Saint-Clair, demande quand commencera ce projet et pour combien de temps car il indique que le Lot-et-Garonne a débuté depuis quelques mois pour un certain temps. M. le Président sollicite M. Abadie, responsable de l'IGN.

Celui-ci répond que le démarrage des prises de vues commencera cette année, il faut tenir compte du délai du contrôle de légalité de la Préfecture, mais dès le feu vert du SDE cela pourra démarrer, vers septembre vraisemblablement. Les prises de vues devraient avoir lieu de mi-avril pour se terminer le 15 octobre, période au-delà de laquelle le soleil est trop bas. De septembre à octobre, on devrait couvrir un bloc du département, s'il fait beau en arrière-saison on peut espérer couvrir la moitié du département.

M. Pezous demande ensuite la parole et souhaite revenir sur le débat précédent, il se demande si le SIG du Conseil Départemental, qui dispose de conventions avec de nombreux concessionnaires de réseaux, ne va pas devenir obsolète et si, compte tenu des mises aux normes permanentes, il ne serait pas judicieux d'étudier une fusion, cela permettrait sur le plan du fonctionnement de travailler communément, d'autant qu'au niveau du département la cellule informatique est très puissante. En tant que Président des Maires, pour le bien de toutes les municipalités et pour l'économie locale, il suggère une discussion commune, ce qui pourrait également influer sur les coûts. M. le Président partage ce sentiment, lorsqu'il a proposé au Conseil Départemental de se joindre au projet, il avait conscience de leurs capacités informatiques. M. Pezous souligne qu'à ce moment-là, on n'avait peut-être pas une vision globale suffisante du projet permettant de déterminer l'utilité de chacun, aujourd'hui cet outil est en train de grandir, faisons-le grandir ensemble. M. Belloc ajoute qu'il va rapporter ces débats auprès des conseillers départementaux, il reconnaît qu'il est effectivement mieux de mutualiser des moyens plutôt que de travailler chacun de son côté. M. Delachoux intervient à son tour, il constate que le projet PCRS est bien « une patate chaude » pour le Syndicat qui dans cette situation ne peut prétendre à des recettes. Pour reprendre le propos du Président de l'AMF, il est donc essentiel qu'il y ait une concertation entre toutes les instances car le financement d'une telle opération, nécessaire au demeurant, est en dehors des attributions du Syndicat. M. le Président du SDE insiste sur le fait que le Syndicat s'est lancé dans ce projet faute de candidats, or le Syndicat ne dispose pas de plus de moyens que les autres collectivités. Il indique que le nécessaire a été fait pour une concertation la plus élargie. Il est favorable à ce que l'on trouve des moyens pour les coûts de fonctionnement, étant entendu que dans un premier temps l'Europe devait financer à condition que ce soit en open-data gratuit, mais ça ne l'est pas pour celui qui exploite. Mme la Directrice précise qu'au niveau national, nous ne sommes pas les seuls à porter ce projet, en effet un Syndicat sur 2 en moyenne a pris en charge le PCRS, bien que cela ne rassure pas sur les frais de financements.

A l'issue des débats, M. le Président propose aux membres de l'autoriser à signer la convention et à faire toutes les démarches nécessaires.

Les membres du Comité syndical approuvent à la majorité la signature de la convention avec l'IGN dans le cadre du PCRS, ainsi que tous les documents y afférents.

♦ PCRS : approbation convention ENEDIS

Enedis va également contribuer à l'élaboration du PCRS. Mme la Directrice détaille les points majeurs de la convention avec Enedis. Le SDE 82, propriétaire du réseau électrique de Tarn-et-Garonne, pilotera la mise en place du PCRS image en coopération avec l'IGN. Cette démarche s'inscrit dans la réforme DT-DICT pour sécuriser les travaux à proximité des réseaux. L'objectif de la convention est d'accorder à Enedis une licence pour utiliser les données du PCRS image 82 afin de recalibrer ses plans de réseaux et permettre l'accès aux données pour une durée de 10 ans, sur l'ensemble du département. Les engagements du SDE 82 sont de fournir des données PCRS : vues aériennes, orthophotographies, et toutes les données qui en découleraient avant le 31/12/2026 (date limite pour le recalage des dallages) et de respecter des spécifications techniques conformément au projet de convention en annexe. Sur les contrôles, Enedis vérifiera la conformité sous 24 mois. En cas de non-conformité, le SDE 82 s'engage à une relivraison sous 2 mois. Enedis s'engage au paiement d'une redevance globale de 197 976 € TTC selon l'échéancier suivant : 50% début / 30% fin des prises de vues / 20% à la réception.

Mme la Directrice précise qu'à la fin de l'Assemblée Générale, il est organisé la signature des 2 conventions PCRS, ce sera l'occasion de les formaliser si toutefois elles sont approuvées.

M. le Président propose à M. Henry, directeur d'Enedis de prendre la parole. Après avoir salué l'assemblée, M. Henry rappelle l'intérêt technique du PCRS, les plans sont aujourd'hui extrêmement utiles, faire des relevés sur le terrain est souvent compliqué, aussi pouvoir disposer de ces photos précises et qualitatives constitue une véritable avancée. Partout en France, Enedis appuie les APLC dont la moitié peut être des Syndicats d'Energie.

Enedis participe à hauteur de près de 50%, avant les coûts de fonctionnement sur les investissements, cela démontre le partenariat d'Enedis sur ce type de projets car tant pour les gestionnaires de réseaux que pour les collectivités, cet outil qui va être puissant. M. Henry remercie le SDE 82 pour cette démarche.

M. Jean-Luc Chanrion, délégué titulaire de la commune de Réalville, sollicite la parole. Il considère que des conventions avec le Syndicat des Eaux auraient été utiles ainsi qu'avec Octogone pour la fibre, pour qu'on ait un plan global. Selon lui, cela relève des compétences du Département.

M. le Président approuve l'intervention de M. Chanrion, son expérience professionnelle passée l'incite à penser qu'il devrait y avoir un SIG unique sur l'ensemble des réseaux.

Compte tenu des évolutions de la technique, il faudrait que l'on dispose de toutes les couches suffisantes. Les syndicats des eaux par exemple n'avaient pas forcément les moyens de mettre en place des SIG et on peut s'exposer à mettre un coup de tractopelle sur une conduite si dans la déclaration de travaux ou la DICT l'information n'a pas été donnée. M. Henry témoigne du fait que M. le Président et Mme la Directrice ont essayé de fédérer un maximum de personnes sur le projet. Enedis est partenaire partout en France depuis le début, il insiste sur le fait que ce n'est pas forcément simple de fédérer. Puis c'est un sujet nouveau qui représente de l'argent, il estime cependant que tout le monde est le bienvenu pour faire participer. M. le Président ajoute qu'il est effectivement encore temps. M. Belloc suggère de revoir ce dossier au niveau départemental, il s'engage à le présenter. Il se rappelle la période de géoréférencement de l'éclairage public, c'est le Syndicat qui avait lancé cette mission. Pratiquement tout l'éclairage public du département avait été référencé, puis on leur avait remis un CD, cela avait coûté beaucoup d'argent à l'époque or c'est un outil qui aujourd'hui ne sert pas pour les DICT sur les communes, les porteurs de projets n'arrivent pas à travailler avec. Il considère donc qu'il faut faire attention, d'où l'importance de travailler tous ensemble, de mutualiser et de disposer d'outils qui fonctionnent. Ce n'est pas tout de mener une étude à bout si on ne peut l'utiliser parce qu'on n'a pas l'outil pour s'en servir. Mme la Directrice tient à préciser que le géoréférencement sert tout même beaucoup à plusieurs usages et, entre autres, c'est la première brique lorsque nous réalisons les diagnostics éclairage public. Les communes n'en bénéficient peut-être pas directement. Vous ne le visualisez peut-être pas immédiatement mais ça permet quand même après de réaliser des diagnostics vraiment précis sur les infrastructures et l'état des infrastructures éclairages publics entre autres choses.

M. Belloc précise que ses propos ne vont pas à l'encontre de la décision prise aujourd'hui, il ne remet pas en cause du tout le fondement de ce dossier, il répète qu'il fera tout pour le faire aboutir au niveau départemental. Mme la Directrice ajoute qu'il va y avoir des mises à jour des géoréférencements déjà réalisés.

En l'absence d'autres réactions, M. le Président propose de passer au vote pour l'autoriser à signer la convention avec Enedis.

Les membres du Comité syndical approuvent à la majorité la signature de la convention avec ENEDIS dans le cadre du PCRS, ainsi que tous les documents y afférents.

♦ **Conventions Métha'pole : conventions relatives au rattachement d'ouvrages de raccordement d'unité de production et de renforcement du réseau favorisant l'injection de gaz renouvelable**

M. le Président présente ensuite la convention Métha'pole. Il s'agit d'une convention relative au rattachement d'ouvrage de raccordement d'unités de production de renforcement du réseau pour l'injection de gaz renouvelable. Il s'agit du premier dossier suivi par Soelia, c'est un dossier dans la Lomagne, sur la commune de Sérignac où de jeunes agriculteurs ont décidé de créer une unité de méthanisation. Comme la commune n'est pas desservie en gaz, l'injection du biométhane nécessite un raccordement sur la commune de Castelsarrasin qui est desservie en gaz, c'est la commune la plus proche. Le droit à l'injection conduit GRDF à devoir proposer un tracé optimal de cette canalisation. On en avait déjà parlé, ça suivait notamment le réseau départemental sur une longue distance. Le Conseil départemental avait été très coopératif aussi sur ce point en proposant de travailler sur accotement. Il y avait eu d'autres sujets, c'était aussi le passage de la Garonne puisqu'il y avait initialement la conduite de Téréga qui passait au-dessus de la Garonne. L'autre option, si Téréga n'avait pas été d'accord, était de passer sous la Garonne avec des techniques un petit peu plus complexes, mais qui finalement arrivaient à peu près au même coût. M. le Président précise qu'il s'exprime sous le contrôle de Monsieur Bouet. Voilà donc l'objet de ces conventions de raccordement et de renforcement qui sont proposées. Les réseaux passent sur des communes non desservies en gaz, cela doit être rattaché à la commune de Castelsarrasin, sous réserve de l'accord des autorités organisatrices de distribution de gaz concernées pour la convention de raccordement.

C'est le raccordement entre la commune de Sérignac et celle de Castelsarrasin qui nécessite de traverser certaines communes qui sont : Couture, Saint-Arroumex, Angeville, Castelmayran et Saint-Aignan qui ont donné leurs compétences gaz au SDE, ainsi que la commune de Fajolles qui n'avait pour l'instant pas donné sa compétence au Syndicat. La convention de renforcement c'est autre chose, c'est à dire que le raccordement va à Castelsarrasin, ce qui nous a été expliqué par Gaz de France mais peut être son représentant voudra après s'exprimer là-dessus. C'est qu'effectivement la capacité d'accueil du réseau de Castelsarrasin est limitée notamment pendant la période estivale puisque l'exploitation du gaz tient compte aussi de problèmes saisonniers et donc le raccordement de SA Métha'pole doit s'accompagner d'un maillage avec la commune de Montbeton pour augmenter cette capacité. Cette opération se matérialise là par la partie de canalisation de gaz entre Castelsarrasin et Montbeton, en passant par les communes de La Ville Dieu du Temple et de Saint Porquier.

Et comme ces communes ne sont pas non plus desservies en gaz, il est nécessaire de prévoir le rattachement des ouvrages concernés à une commune desservie du périmètre historique de GRDF. On traverse les Communes Saint Porquier avec une canalisation polyéthylène de 396 M et La Ville Dieu du Temple pour les canalisations de 2375 M. M. le Président sollicite l'intervention de M. Penet, directeur de GRDF. Celui-ci précise que ce renforcement, ce maillage fait l'objet d'une délibération de la CRE (Commission de Régulation de l'Energie). Il précise que GRDF œuvre en fonction des moyens que la CRE lui donne. C'est donc la CRE qui autorise à faire ce maillage compte tenu de des bénéfices apportés par la méthanisation. En l'absence de questions, M. le Président propose d'approuver les termes des conventions qui ont été jointes dans les dossiers. Il s'agit d'approuver les termes au rattachement d'ouvrage de raccordement d'unités de production et aussi du renforcement du réseau favorisant l'injection de gaz renouvelable et d'autoriser la signature de ces conventions.

Les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité la signature des conventions relatives au projet Métha'pole, ainsi que tous les documents y afférents.

♦ Vente des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

Sur le sujet des CEE, M. le Président précise tout d'abord qu'un courrier d'enquête va être envoyé aux communes ces prochains jours, afin de connaître les projets pouvant faire l'objet des certificats d'économie d'énergie. Il suggère d'en profiter tant que le dispositif existe.

Concernant les certificats d'économie d'énergie pour 2024, il a été attribué par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, reçu le 28 mars 2025, un volume de 33 623 547 kilowatts heure d'énergie finale économisée, dite kilowatt heure cumac. La date limite de remise des offres finales était le 19 juin à 12h00, le tableau des propositions qui nous ont été faites est soumis aux membres de l'assemblée. Il nous appartient de choisir celle qui paraît la plus intéressante, c'est la seconde ligne qui paraît la plus intéressante.

M. le Président demande à M. Sébastien Chevet, responsable du service Transition Énergétique, s'il a quelque chose à rajouter. M. Chevet salue les membres de l'assemblée, il précise que sur l'année 2024 c'est le deuxième plus gros dossier constitué depuis le début de la mutualisation des CEE en 2012. L'année dernière, on avait valorisé pour près de 24 millions de kilowatts heure cumac, là on est à 33. On est dans un contexte qui nous est également très favorable ces jours-ci, au niveau de la vente des CEE, puisqu'il y a des réflexions sur la révision de certaines fiches du dispositif. Qui dit révision, dit quelques craintes ou inquiétudes de la part des acteurs, ce qui a fait mécaniquement augmenter les prix pour ceux qui comme nous vendions les CEE sur le marché. Là, les prix sont exprimés en centimes d'euro, mais si on les ramène au gigawatt heure cumac, sur le prix le plus élevé on est sur un peu plus de 9000 € le gigawattheure cumac. L'année dernière, nous étions entre 7500 et 8000 € le gigawattheure. C'est un contexte très favorable pour le Syndicat et pour les communes qui vont en bénéficier.

Pour donner un ordre de grandeur, M. le Président précise que depuis le début, il y avait 1M100 € à peu près. M. Chevet confirme qu'effectivement, depuis 2012, on avait reversé à peu près 1M100 € directement auprès des collectivités, principalement les communes, mais également quelques communautés de communes. En plus de la vente qui va être réalisée aujourd'hui, cela implique que l'on continue à reverser, en tout cas à faire en sorte que cet argent revienne sur le territoire.

M. le Président ajoute que cela démontre que depuis 2012 : 1M100 € et rien que cette année 300 000 €. Comme le souligne M. Chevet, ça veut donc dire que cette année est un bon cru pour les CEE.

M. le Président demande s'il y a des questions.

M. Rémi Belrepaire, délégué suppléant de la commune de Molières, souligne que le meilleur opérateur est ACT. Il demande si c'était déjà le cas l'année dernière car il constate qu'en numéro 2, à quelques euros, il y a la Poste. Est-ce que ACT est un groupe sérieux qui paiera ?

M. Chevet répond que ACT est un des acteurs principaux sur la valorisation des CEE. C'est l'acheteur historique des syndicats et pas seulement du syndicat du Tarn-et-Garonne. Donc oui, c'est un acteur sérieux avec lequel on a l'habitude de traiter. C'est vrai que quand on regarde les prix unitaires de vente des CEE, on a très peu d'écart, mais on est sur un marché d'échange où les dizaines, les dixièmes de centimes d'euros ont leur importance. C'est donc pour cela qu'on a l'impression que les prix sont très proches les uns des autres, mais c'est le reflet de ce qui se passe sur le marché.

Il n'y a pas d'autres questions, M. le Président demande aux membres de ne pas oublier de renseigner l'enquête qui a été envoyée sur ce point-là. Lors des Comités Consultatifs Locaux, les CCL, on constate qu'il y a beaucoup de communes qui émergent et qui ont profité de certificats d'économie d'énergie. Donc en dehors des économies réelles sur les consommations, il y a aussi ces CEE qui ne font qu'améliorer l'ordinaire. M. le Président soumet au vote la proposition de vente des CEE aux meilleures conditions, c'est-à-dire à ACT.

Les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité la vente des CEE aux meilleures conditions, à retenir l'offre de ACT, à signer tous les documents y afférents et à encaisser le produit de la recette.

♦ Convention pour la réalisation de relevés et de plans de bâtiments communaux

M. le Président aborde ensuite la convention de réalisation de relevés et de plans de bâtiments communaux. Il propose à M. Ibres d'introduire ce sujet.

M. Ibres précise qu'il s'agit d'une convention qui se situe toujours dans le contexte d'accompagnement des communes. Le SDE se propose de soutenir et d'accompagner les collectivités dans leur démarche d'efficacité énergétique et de rénovation des bâtiments publics. Dans ce cadre, le SDE a engagé un marché de relevés et de réalisation de plans des bâtiments publics pour participer à l'inventaire des données patrimoniales pour proposer un cadre d'intervention aux communes et pour faciliter le passage à l'acte : anticipation et planification des projets de rénovation, réaménagement, requalification des espaces, de disposer de plans numérisés et modifiables et de renforcer l'efficacité de la commande publique par l'optimisation des coûts de prestation générée par l'effet de volume. Le syndicat assure la coordination et le suivi de la mission auprès du prestataire retenu. Les dispositions d'accompagnement, de réalisation et de financement de la mission des relevés et la réalisation des plans des bâtiments publics sont les suivantes : réalisation de plans numérique en 2D de dimensions de bâtiments publics (niveaux, façades, coupes) et prestations plafonnées à 5 bâtiments par commune, le montant définitif de la prestation établie selon les surfaces totales de plancher et de surface réellement mesurées, et une participation financière du SDE 82 à hauteur de 25% du montant hors taxe de la mission pour les communes ne percevant pas la taxe sur la consommation finale d'électricité. M. Ibres propose ensuite à M. Chevet de prendre la parole pour un complément d'informations. Monsieur Chevet fait part d'un constat, à savoir que les plans des bâtiments publics sont souvent inexistant, voire incomplets, ce qui engendre des difficultés sur la compréhension du bâtiment. Quand on veut engager des travaux de rénovation, il faut déjà commencer par faire le plan, cela fait perdre du temps en phase de préparation notamment quand on doit déposer des dossiers de demande de subvention, que ce soit auprès de l'État ou des autres financeurs. Quand on ne dispose pas de plan du bâtiment, c'est toujours délicat aussi pour les commissions de sécurité incendie, pour tout ce qui peut relever de l'entretien, du bâtiment. L'objectif est donc de pouvoir apporter cet accompagnement et que les communes puissent avoir une connaissance plus précise de leurs bâtiments. Le fait d'accompagner ce projet-là permet aussi d'y associer quelques éléments sur la thématique de la rénovation énergétique puisqu'au-delà des plans des bâtiments qui seront réalisés, il y aura un tableau des éléments qui ont pu être relevés avec la dénomination de chacune des pièces et leur surface, mais également la distinction entre les surfaces de murs et de menuiseries. Ces éléments-là seront apportés et définis dans les livres qui vous seront remis, le fait de disposer de ces éléments surfaciques permettra de solliciter des devis et d'avoir des éléments plus précis pour avoir l'évaluation des coûts de travaux. M. Chevet précise qu'à la différence du PCRS ou du géoréférencement des réseaux sensibles, il n'y a pas de caractère réglementaire sur la réalisation de ces plans. C'est au bon vouloir des collectivités de s'engager dans cette démarche.

En l'absence d'autres questions sur ce sujet, M. le Président propose alors aux membres d'approuver les modalités administratives, techniques et financières de la convention pour la mission des relevés et de réalisation des bâtiments publics, et de donner leur accord sur une aide financière du Syndicat de 25% du montant hors taxe de la mission pour les communes qui ne perçoivent pas la taxe communale sur l'électricité.

Les membres du Comité syndical approuvent à la majorité les modalités administratives, techniques et financières de la convention pour la mission de relevés et de réalisation de plans de bâtiments publics.

♦ **Création d'emplois**

La thématique RH est ensuite abordée avec la création d'emplois.

M. le Président précise qu'il y a régulièrement du turn-over au sein du Syndicat, les services sont désormais relativement structurés sauf pour ce qui est du recrutement en cours d'un géométricien.

Il s'agit de créer, à compter du 1er juillet 2025, un emploi permanent à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique A sur le cadre d'ingénieur principal territorial et qui répond à l'emploi de chef de service des opérations.

Il invite Mme la Directrice à étayer le sujet. Elle indique que l'idée de cette création d'emploi est effectivement de pouvoir recourir à un agent contractuel car comme on pourra le constater dans la délibération sur les suppressions, on supprime 2 emplois sur le grade d'ingénieur principal parce qu'ils n'étaient pas compartimentés pour pouvoir accueillir un agent contractuel pour une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite de 6 ans en vertu des dispositions du CGFP. Les conditions de recrutement pour cet ingénieur principal sur le poste de chef de service Opération relèvent d'un niveau de recrutement minimal de formation niveau Bac+4 et une expérience significative dans le secteur électrique, ou dans le domaine de l'électrification rurale et/ou éclairage public, et très important dans le management d'équipes techniques.

La rémunération de l'agent recruté sera calculée par référence à un indice brut de la grille indiciaire du grade de recrutement, en tenant compte notamment des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que de son expérience professionnelle. L'agent pourra bénéficier du régime indemnitaire en vigueur au SDE 82 et le Président sera chargé de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de cet agent.

En l'absence de questions, M. le Président propose de créer l'emploi permanent conformément aux modalités qui ont été exposées.

Les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité la création d'emplois dans les conditions précitées.

♦ **Suppression d'emplois**

La suppression d'emploi permet de mettre à jour le tableau des emplois afin de ne pas garder des emplois ne correspondant pas aux besoins du SDE. Ce sujet a recueilli l'avis favorable du Comité Social Territorial le 20 mars 2025. M. le Président propose donc de supprimer, à compter du 1er juillet 2025, les emplois qui sont indiqués à savoir 2 postes d'ingénieurs principaux pour des raisons d'avancement de grade et de mutation, un poste d'ingénieur hors classe qui est parti à la retraite et ensuite un poste de technicien suite à une démission.

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote sur ce sujet.

Les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité la suppression d'emplois dans les conditions précitées.

M. le Président propose ensuite à Mme Gourillon et M. Gernon, nouvelles recrues du Syndicat, de les rejoindre sur la tribune pour se présenter. A tour de rôle chacun se présente. Mme Valérie Gourillon a intégré le SDE le 1^{er} mars en qualité d'assistante de direction et de gestionnaire des assemblées, en remplacement de Mme Schwaller. Elle a précédemment travaillé à Tarn-et-Garonne Habitat en tant que gestionnaire de la commande publique et des assemblées, puis pendant deux ans au Département en tant qu'instructeur marchés publics.

M. Nicolas Gernon a intégré le SDE il y a plus d'un mois sur la position de chef de service des opérations en charge de l'électrification rurale et de l'éclairage public. Il a environ 24 années d'expérience professionnelle en France et à l'étranger. Il a travaillé pour des groupes européens, français à l'international où il occupait des positions de direction technique et direction des opérations avec un volet important de management d'équipe, de développement commercial, de structuration et de gestion des coûts opérationnels. Il dispose également d'une expérience dans le suivi de chantier de travaux publics, de travaux neufs, électricité et instrumentation, la gestion de contrat multi techniques et contrats de service. Il est ravi d'intégrer le Syndicat pour contribuer au renforcement, à la sécurisation de tous les réseaux d'électricité dans le département et également aux enjeux de l'éclairage public. Il remercie les membres et agents du Syndicat pour leur accueil.

♦ **Augmentation de la valeur faciale des titres-restaurant**

Le sujet de l'augmentation de la valeur faciale des titres restaurant est ensuite abordé.

Comme cela est indiqué dans la note de synthèse, M. le Président précise que les titres restaurant ont été mis en place au Syndicat depuis 2003. Face à l'augmentation des prix des produits alimentaires, M. le Président propose de revaloriser la prestation sociale des titres restaurant en augmentant la valeur faciale de 9 à 10 €, à compter du 1er juillet 2025.

Le mode de financement reste inchangé, à savoir 50% à charge de l'employeur et 50% pour les agents. La valeur faciale a augmenté en fonction de la conjoncture économique. On passerait donc de 9 € à 10 € avec une participation de 5 € pour le Syndicat.

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote sur ce sujet.

Les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité la revalorisation de la prestation sociale des titres restaurant.

♦ **Modification du RIFSEEP à compter du 1^{er} juillet 2025**

Le sujet suivant concerne la modification du RIFSEEP, sujet qui touche à toutes les collectivités. M. le Président invite Mme la Directrice à commenter ce rapport.

Pour rappel, elle revient sur les composantes de la rémunération des agents de la fonction publique territoriale comprenant notamment les éléments de base suivants : d'une part le traitement indiciaire auquel peut se rajouter différents éléments tels que par exemple la NBI qui est la Nouvelle Bonification Indiciaire, ou le SFT supplément familial de traitement entre autres, d'une part, le traitement indiciaire et d'autre part le régime indemnitaire qu'on appelle RIFSEEP soit le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Cette délibération concerne effectivement cette deuxième composante, le RIFSEEP est lui-même composé de 2 aspects de l'IFSE qui est l'Indemnité de Fonction de Sujexion et d'Expertise, mais aussi du CIA qui est le Complément Indemnitaire Annuel. Au Syndicat Départemental d'Energie, le CIA a récemment été porté à un versement annuel une fois par an, en fin d'année, en décembre. Cette délibération porte donc sur la modification du RIFSEEP, il y a 2 principales modifications : la première est intéressante, très avantageuse puisqu'il s'agit des montants annuels maximum attribués par cadre d'emploi et par fonction sur à la fois les 2 composantes évoquées tout à l'heure, à savoir l'IFSE et le CIA. Au syndicat, historiquement, les plafonds qui étaient en vigueur, étaient inférieurs au montant du plafond maximum réglementaire qui pouvait être appliqué au niveau national. Les notes de synthèse indiquaient les montants des plafonds par type de qualification professionnelle. L'idée est simplement de s'aligner sur les plafonds maximums que nous pouvons constater au niveau national sur le plan réglementaire, donc il s'agit de cette première modification. La deuxième modification porte sur les modalités d'écrêttement des primes en cas d'absence pour raisons de santé. Il faut savoir que ces modalités ont été présentées au Comité Social Territorial le 20 mars. Nous avons donc eu des avis dont nous avons tenu compte et par conséquent, le Président a souhaité les assouplir, ce que Mme la Directrice propose de présenter.

Il a été nécessaire d'évaluer et d'envisager de revoir ces modalités d'écrêttement, du fait de l'importance du taux de sinistralité lié, entre autres, au nombre de jours d'absence cumulés qui avait remis en cause l'équilibre financier du contrat assurance risques statutaires, ce qui nous avait valu de recevoir un courrier de l'assurance nous indiquant qu'elle voulait plus nous couvrir.

S'en est suivie une négociation où finalement, avec une surprime, l'assurance a accepté finalement de couvrir le Syndicat.

Donc on voit bien que les collectivités territoriales ont de plus en plus de difficultés sur le plan de l'assurance, et par conséquent, nous avons revu les modalités d'écrêtement en cas d'absence pour pouvoir nous assurer de manière plus simple.

Quelles sont les conséquences sur le RIFSEEP, à la fois sur l'IFSE et sur le CIA ? En cas de congés annuels, l'indemnité suivra le sort du traitement, ce qui est logique et normal. En cas de congés de maladie ordinaire, l'indemnité suivra le sort du traitement si la durée de congé est inférieure à 3 mois. Il en va de même pour les congés pour invalidité imputable au service : accident du travail ou maladie professionnelle. L'indemnité sera revue à 50% si la durée du congé est supérieure ou égale à 3 mois et inférieure à 6 mois, et non maintenue si la durée du congé est supérieure ou égale à 6 mois. Pour calculer la durée du congé, il s'agit de se baser sur les absences cumulées au cours des 12 mois précédents. En cas de temps partiel thérapeutique, l'IFSE sera maintenue à 100% le premier mois mais versée au prorata de la durée effective de service au-delà.

Pour les congés longue maladie, l'IFSE se basera sur un ratio de 33% la première année et 60% les années suivantes et pour les congés de longue durée pas de maintien possible, les primes sont obligatoirement suspendues. Pour ces 2 cas : congé de longue maladie et congé de longue durée, la collectivité territoriale n'a pas la main, il s'agit de la réglementation qui s'impose à tous.

Mme la Directrice propose ensuite de décrire les modalités de traitement en matière de CIA, versé une fois par an en fin d'année. Le CIA est basé sur la manière de servir, mais aussi sur les objectifs atteints par les agents. Ces objectifs sont évalués dans le cadre de l'entretien annuel. Le CIA est maintenu à 100% en cas de congé de maladie ordinaire ou de congé pour invalidité imputable au service, si la durée de congé est inférieure à un mois. Le CIA passe à 50% si la durée de congé est supérieure ou égale à un mois, et inférieure à 3 mois. Le CIA n'est pas maintenu si la durée du congé est supérieure ou égale à 3 mois, toujours sur la durée calculée sur la base des absences cumulées au cours des 12 mois précédents.

M. le Président demande s'il y a des questions. Il rappelle les raisons vis-à-vis des assurances. Tout en étant dans un souci d'équité, on a assoupli un petit peu certaines dispositions.

Cette délibération est soumise au vote.

Les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité la modification du RIFSEEP dans les conditions précitées.

♦ **Modification des modalités de remboursement des frais de restauration pour les agents en mission à compter du 1^{er} juillet 2025**

Concernant la modification de la prise en charge des frais de restauration des agents en mission, M. le Président précise que les frais de déplacement des agents sont pris en charge par le Syndicat, c'est l'organe délibérant qui fixe le barème des taux de remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas et d'hébergement, dans la limite des taux maximum qui sont prévus par arrêté. Toutefois, on peut déroger au remboursement forfaitaire des frais de repas et prévoir la prise en charge des frais de repas effectivement par l'agent sur le montant réel, sur production des justificatifs de paiement mais dans la limite d'un taux maximum de 20 €, dans le respect de la réglementation qui prévoit que le remboursement des frais est destiné à couvrir la charge financière supportée par l'agent à l'occasion de ses déplacements professionnels. M. le Président propose la prise en charge, à compter du 1^{er} juillet 2025, d'un montant réel et non plus forfaitaire des frais de repas, mais dans la limite des plafonds d'indemnisation fixés par la délibération du 19 décembre 2023.

En l'absence d'interrogations, cette délibération est soumise au vote.

Les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité la modification des modalités de remboursement des frais de restauration pour les agents dans les conditions précitées.

♦ **Approbation du compte de gestion 2024**

On aborde ensuite la partie financière. M. le Président précise que le compte de gestion du comptable public correspond à la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. C'est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes de l'exercice accompagné des pièces justificatives correspondantes. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Le compte administratif proposé est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution des budgets et qui compare d'une part les prévisions d'autorisation se rapportant à chaque chapitre et article du budget, et d'autre part les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondants à chaque article budgétaire.

Le compte administratif constate le compte le solde d'exécution de la section d'investissement et le résultat de la section de fonctionnement, ainsi que les restes à réaliser. M. le Président s'adresse à M. Ducos, Vice-

Président, qui va présenter le sujet.

M. Ducos précise que cette dualité compte de gestion, compte administratif est normalement appelée à évoluer dès l'année prochaine avec la mise en place du compte financier unique. On n'aura donc plus à voter successivement le compte de gestion et le compte administratif.

Avant de commenter la première slide, M. Ducos fait part de quelques considérations sur cette année 2024. D'abord les résultats globaux présentés sont strictement les mêmes chiffres au centime d'euro près que ceux qui ont fait l'objet de la reprise anticipée des résultats lors du vote du budget primitif 2025. Il n'y a donc pas de surprise. Ce qu'on peut dire ensuite, c'est que l'année 2024 a été, dans l'enregistrement des dépenses et des recettes, un peu moins perturbée que l'année 2023 qui avait vu 2 flux exceptionnels. Dans les recettes de la section de fonctionnement, on avait eu un rappel en recette au niveau de la taxe sur l'électricité. L'ancien parc communal de la taxe intérieure sur la consommation d'électricité a été pris en gestion par l'État au 1er janvier 2023. Et lors de cet exercice, on a vu un rappel d'un peu plus d'un million d'euros par rapport aux exercices précédents. On avait une recette, vraiment exceptionnelle qu'on ne retrouvera pas sur le compte 2024, ni sur 2025. En section d'investissement, on a vu aussi un niveau de dépenses exceptionnel puisque c'est en 2023 que nous avions dégagé 3,5 M € pour alimenter le capital de la société Soelia à l'occasion de sa création. Cela dit, lorsqu'on regarde 2024, les chiffres s'affichent à l'écran, on va dire qu'on revient sur une année normale qui dégage quand même un autofinancement satisfaisant.

On est largement au-dessus de 5 M €, c'est satisfaisant parce que c'est un peu au-dessus de la moyenne des dernières années, certes il y a de l'inflation, mais quand même un peu au-dessus. M. Ducos ajoute que cet autofinancement a surtout été prioritairement utilisé pour compléter le financement des investissements du SDE à la fois sur réseau et sur l'éclairage public. Le niveau de ces investissements est aussi dans la moyenne, c'est autour de 13 M €, et aussi dans la moyenne de ces 3 dernières années. Sur la slide qui est présentée, on commence par la section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent 4,6 M € et les recettes à 16,7 M €. Les dépenses, c'est d'une part les dépenses réelles mais également les dotations aux amortissements qui constituent une partie de l'autofinancement.

Les recettes de 16,7 M € sont des recettes réelles correspondant à des encaissements réellement faits. Mais c'est aussi le résultat reporté depuis l'exercice 2023, et ce résultat reporté qui avait été voté il y a un an, est de l'ordre de 7,7 M €. Les recettes réelles correspondent donc à la somme de 16,7 M € moins 7,7 M €. Cela donne tout de même un résultat de clôture d'un peu plus de 12 M €. Lors du vote, on retrouvera ce résultat de clôture qui se compose de ce résultat reporté l'an dernier de 7,7 M € et du résultat lié à l'exercice 2024 qui lui est un peu supérieur à 4 M €. M. Ducos propose aux membres de répondre aux éventuelles questions à la fin de la présentation de la section de fonctionnement. Il aborde ensuite les recettes de la section de fonctionnement. Les recettes réelles sont un peu inférieures à 9 M €. Cela baisse un peu par rapport à l'an dernier de 3,6%. Il y a là un résultat en trompe-l'œil, il revient sur ce qu'il a dit l'an dernier où on a vu une recette exceptionnelle supérieure à 1 M € au niveau du produit de la taxe, donc évidemment ça fait beaucoup. On ne baisse que de 3,6%, ça veut dire que d'autres recettes sont pratiquement venues remplacer cette recette exceptionnelle de 2003. Si on se réfère au produit de la taxe, on est autour de 4,8 M €, il faut estimer qu'on est sur une année « normale » car il n'y a plus de rappel, ni d'anticipation. Sauf si l'État vient encore à utiliser cette taxe comme un levier d'ajustement, il faut penser qu'on aura autour de cette somme-là dans les années qui arrivent, autour donc de 4,8 M €. Les redevances de concession sont celles liées au cahier des charges de concessions avec Enedis, on est toujours au-dessus de 2 M €. On est légèrement en dessous, il y a une petite baisse de ces redevances. Une partie de ces redevances est notamment proportionnelle sur le long terme aux investissements qui sont faits sur le réseau. On baisse légèrement nos investissements, il est donc normal que ce poste de redevances de concession baisse également très légèrement. Il semblerait que ce soit la première fois que l'on passe en dessous de 2 M € ces dernières années.

Les honoraires, qui sont facturés par le SDE au titre des prestations des chargés d'affaires pour tous les chantiers, baissent aussi légèrement puisque, comme on va le voir plus loin, même si le montant des investissements est à peu près dans la moyenne des 3 dernières années, le montant des investissements en 2024 sur le réseau a légèrement baissé par rapport à 2023. Il est donc normal que les honoraires, qui sont dans un terme strictement proportionnel, baissent. Le poste qui augmente très fortement, c'est le dernier. Il vient presque compenser le fait qu'on a vu plus d'1 M € exceptionnel sur le produit de la taxe, c'est donc le poste participation et autres recettes. Ce poste-là mérite un petit commentaire. On a d'abord des gros postes traditionnels, on a plus de 200 000 € sur la redevance d'occupation du domaine public par Orange. Dans ces postes traditionnels, deux ont quand même bien augmenté, on a les recettes liées à l'utilisation des bornes de recharge, puisqu'on augmente de 50% on passe de 100 000 € à 160 000 € entre 2023 et 2024.

M. Ducos note un double effet car il y a eu un peu moins de panne, les bornes ont donc été un peu plus disponibles. Et puis les nouveaux tarifs des bornes de recharge ont été validés en septembre 2023, l'année 2024 est donc l'effet année pleine de cette augmentation qui avait été votée en 2023, ce qui permet de passer les recettes de 100 à 160 000 €. M. Ducos reparle d'un poste évoqué par M. le Président et M. Chevet précédemment à savoir la vente des Certificats d'Économie d'Énergie, on note une augmentation de plus de 50%. En passant de 90 000 € à 160 000 €, 2025 s'annonce nettement mieux puisqu'on devrait passer autour de 300 000 €, selon les chiffres qui ont été présentés. Il y aura à la fois un effet volume sur 2025 de l'ordre de +35% de CEE en volume, mais il y aura aussi un effet prix de l'ordre de 19, c'est pour ça que on va passer globalement de 162 en 2024 à près de 300 en 2020.

Dans ce dans ce chapitre, il y a des postes qui sont un peu moins traditionnels et qui ont rapporté, il y a les subventions de l'ADEME à plusieurs titres, en partie pour financer des postes de conseiller en énergie partagée, mais aussi pour subventionner toutes les opérations qui se déroulent dans le cadre du fonds chaleur. M. Ducos rappelle que c'est le SDE qui est porteur du fonds chaleur au niveau du département. Dans ce poste aussi, on a la montée en puissance des subventions que versent les communes au SDE au titre de la maintenance de l'éclairage public consécutivement au transfert de compétences au SDE, notamment pour les communes qui ont choisi l'option 2 comprenant l'investissement plus la maintenance. Il parle ensuite d'une recette exceptionnelle assez importante d'un montant de 250 000 €, qui provient de Veolia sur la redevance qui est versée pour l'utilisation des supports électriques pour mettre en place leur système de relevés à distance. Ce poste apparaît en 2024, on ne l'aura pas tous les ans mais environ tous les 10 ans.

Avec ce poste participation et autres recettes assez important, on diminue à peine nos recettes réelles et on efface pratiquement le fait qu'on n'ait plus le versement exceptionnel au niveau du produit de la taxe sur l'électricité.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent 4,6 M €. Donc si on déduit les amortissements, les dépenses réelles s'élèvent à 3 M 380 €. On note donc une réelle baisse comme on peut le voir sur l'histogramme. Depuis qu'il présente les comptes du SDE, M. Ducos se dit satisfait car c'est la première fois qu'il présente des dépenses de fonctionnement en baisse. Cela n'implique pas que les hausses n'étaient pas justifiées les années précédentes mais on a des dépenses qui baissent de l'ordre de 5,5% soit moins 200 000 €. Ce sont essentiellement les charges à caractère général qui baissent, elles reviennent à 800 000 € d'où une baisse de 200 000 €. 2 gros postes expliquent cette baisse : tous les achats d'électricité d'abord, y compris pour les bornes de recharge. Le prix de l'électricité a quand même baissé en 2024 ce qui a entraîné au niveau du SDE une baisse de la facture d'électricité de l'ordre de 100 000 € donc c'est important. Un autre gros poste également en baisse concerne la supervision et la maintenance des bornes de recharge. Il y a eu moins de pannes et les pannes qu'il y a eu ont été moins difficiles à réparer. La baisse de ce poste de 200 000 € correspond donc à la baisse des dépenses réelles. Cela implique que les 2 autres postes sont restés presque constants. Si l'on se réfère aux charges de personnel, depuis un an sur ce poste, on parle d'une arrivée sur un certain plateau, à périmètre de compétences égales, on n'avait pas le PCRS par exemple lorsqu'on faisait les budgets, le poste charge de personnel augmente de 2,8% par rapport à l'an dernier. C'est une augmentation qui est beaucoup plus faible que les années précédentes qui cache une quasi-stagnation en volume puisque l'inflation hors tabac a été de 2,3 pendant la même période, soit seulement 0,5% en volume. Le dernier point, autre charge de gestion courante, baisse de façon mécanique puisque la plus grosse partie de ce poste correspond au versement de la taxe sur l'électricité aux communes de Montech et Nègrepelisse. Comme l'an dernier, on avait eu des recettes exceptionnelles sur ce poste, plusieurs fois mentionnées précédemment, on a vu des versements exceptionnels à faire en 2023 à Montech et Nègrepelisse, on reverse alors à ces communes une somme classique comme les années précédentes. Tout ce qui a été présenté à la fois en dépenses et en recettes laisse une auto-financement d'un peu plus de 5 M €.

En l'absence de questions sur la section de fonctionnement, M. Ducos aborde les investissements.

On a un solde d'exécution de 404 206,41 €. Ce chiffre a déjà été présenté au mois de février lors de la reprise anticipée des résultats. On a des chiffres globaux qui sont autour de 15 M € en dépenses et en recettes, c'est bien moindre que l'an dernier puisqu'on était autour de 20 M €. Il rappelle qu'en 2023 on avait ce fameux versement de 3,5 M € de capital en dépenses investissements pour la création de la filiale Soelia.

De manière globale, en dépenses, les principaux postes d'un peu plus de 13 M €, correspondent à tous les travaux sur les réseaux électriques ainsi que l'éclairage public, y compris les opérations qui sont sous mandat. On est inférieur à 2023, mais supérieur à la moyenne de 2021 en sachant qu'il y a par rapport à 2021 et 2022 progressivement une substitution des dépenses sur réseau vers les dépenses sur l'éclairage public. Ce qui est normal puisqu'on avait changé de politique, on prend aussi la compétence. M. Ducos précise qu'il y a un poste qui a baissé, c'est le 2ème poste : subventions d'équipement versées, car par rapport à 2023 on verse moins de subventions au titre de l'éclairage public, c'est aussi lié entre autre au transfert progressif de compétences.

Il y a un poste qui est très faible par rapport à 2023, il s'agit de l'équipement et projet SDE pour un montant de 125 000 €, on était à plus d'un demi-million d'euros en 2023, année au cours de laquelle pour mémoire on avait eu une grosse opération d'achat de bornes de recharge.

Concernant les recettes, les amortissements sont à peu près toujours dans cet ordre-là en terme d'ordre de grandeur, depuis 2 ou 3 ans. Il rappelle que les amortissements sont essentiellement des amortissements de subventions en éclairage public et des bornes de recharge. Les excédents de fonctionnement capitalisés correspondent au vote de l'année dernière, qui avaient été affectés de 2023 sur 2024. Les opérations sous mandat baissent en recettes mais aussi en dépenses, car la part de l'éclairage public baisse avec le transfert de compétences option 1 ou options 1 et 2, il y a de moins en moins d'opérations sous mandat en matière d'éclairage public. Le gros poste subventions tout de même important et pour lequel il faut utiliser notre autofinancement pour financer les dépenses d'investissement. Reste le Facé. On a un peu plus de Facé que l'an dernier mais on raisonne en encaissement et non en dotation. Cela représente quand même les 2/3. Puis, on retrouve les postes un peu classiques soit Enedis pour tout ce qui est dissimulation et extension, les pétitionnaires pour tout ce qui est extension. La part des communes commence à augmenter puisqu'elles commencent à verser aussi au SDE leur participation aux travaux d'éclairage réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat.

Si on regarde le détail des travaux sur réseau et éclairage public, on voit dans l'histogramme qu'on a un peu moins de travaux qu'en 2023; en revanche si on prend la moyenne sur les années 2021-2022 et 2023, donc tout ce qui est post COVID, on est un peu au-dessus de cette moyenne en 2024.

Cela reste bien notre cœur de métier même si on sait que par ailleurs le SDE, depuis 2 ou 3 ans, monte en puissance sur tout le domaine de ce que l'on peut appeler globalement de manière générique la transition énergétique. Il y a également la répartition des investissements par typologie en 2024, si on additionne le poste de renforcement et sécurisation on est à 7,6 M €, qui est aussi la moyenne des 3 dernières années. Ce sont des masses financières, ce ne sont pas des volumes concrets. Comme on l'a vu au travers des marchés, les prix unitaires d'un certain nombre de matériels et de composants avaient beaucoup augmenté, quand on dit qu'on est à peu près constant en termes de masse financière, ça veut dire qu'en volume, sûrement, on en a fait un peu moins puisque les prix unitaires ont bien augmenté essentiellement depuis 2022. Ensuite, on est dans la moyenne des 3 dernières années en matière de renforcement et sécurisation, mais on est bien inférieur à ce qu'on faisait dans les années 2016-2017. A contrario, toujours par rapport à ces années-là, on est bien supérieur sur les autres postes : éclairage public, extension et dissimulation. Sur la durée longue, on note donc un basculement des postes : renforcement, sécurisation vers dissimulation, extension et éclairage public. M. Ducos pointe la petite courbe qui est en bas à droite. Il rappelle les discussions d'il y a 2 ans pour savoir pourquoi on était aussi haut en reste à réaliser au 31 décembre. On peut constater qu'on a rarement été aussi bas, ça veut dire que le niveau de réalisation des travaux est bon ou du moins n'a jamais été aussi bon. Le reste à réaliser est inférieur de 4 M € par rapport à il y a 2 ans, alors que le niveau des investissements est à peu près du même niveau. Ça veut dire que le niveau de réalisation s'est vraiment amélioré grâce aux chargés d'affaires et au travail de tous les jours.

M. Ducos souligne que les chiffres proposés sont les mêmes qu'en février, il rappelle qu'on a eu un solde d'exécution d'investissement en 2024 de 404 000 €. Le compte administratif donne aussi ce qu'il y a en termes de restes à réaliser en investissement, au 31/12/2024 on avait des dépenses de 19M259 € et des recettes associées de 16M275 €, d'où un besoin de financement de 2M579 €. Pour l'affectation proposée, c'est la même chose que la reprise anticipée avec les mêmes chiffres. Il est donc proposé de mettre en réserve de la section de l'investissement, cette somme de 2M579 € qui va servir à financer les investissements. Par rapport aux résultats de clôture, qui était le premier chiffre qu'on a vu à 12M062 €, la différence, représente la somme de 9M483 € que l'on vous propose de reporter sur la section de reporter en 2025 sur la section de fonctionnement, tout cela étant parfaitement conforme à ce qui a déjà été voté lors de l'approbation du budget primitif 2025.

M. le Président remercie M. Ducos de son intervention. Il propose donc dans un premier temps, d'approuver d'abord le compte de gestion 2024, qui n'appelle aucune observation, ni réserve de la part de l'ordonnateur.

Les membres du Comité syndical adoptent à l'unanimité le compte de gestion 2024.

♦ **Approbation du compte administratif 2024**

M. Ducos propose d'approuver le compte administratif 2024, à cet effet il demande à M. le Président de quitter la salle.

Considérant que les résultats du compte de gestion 2024 du comptable public sont identiques en tout point à ceux du compte administratif de l'ordonnateur, M. Ducos propose donc de voter ce compte administratif 2024. A l'issue du vote, le compte administratif est approuvé. M. Ducos remercie les membres de l'assemblée pour leur confiance et demande au Président de regagner la salle.

Les membres du Comité syndical adoptent à l'unanimité le compte administratif 2024.

♦ **Affectation du résultat 2024**

M. le Président propose ensuite aux membres d'affecter le résultat excédentaire 2024 conformément à la reprise anticipée qui avait été prise le 11 février 2025 et qui était inscrite au budget primitif 2025. Le vote est ouvert sur ce point.

Les membres du Comité syndical adoptent à l'unanimité l'affectation du résultat 2024.

♦ **Décision modificative n° 1 – exercice 2025**

Une décision modificative est proposée en délibération. M. le Président demande à M. Ducos de présenter ce sujet.

M. Ducos décide de commencer dans la section investissement, il propose aux membres de leur faire grâce des écritures, comptes de tiers et opérations d'ordre que l'on retrouve à la fois en recettes et en dépenses. Il faut retenir le fait qu'en dépense, on a un surcroît par rapport au budget primitif 2025, surcroît d'un peu plus de 800 000 € d'études et travaux qui concernent notamment de l'éclairage public. Il faut financer ce surcroît d'études et de travaux, pour cela, une flèche indique sur la slide qu'on va virer de la section de fonctionnement en recette de section d'investissement un montant un peu inférieur de 740 829 € parce qu'on a quelques autres recettes d'investissement mentionnées sur le haut. Ce virement de la section donc de fonctionnement vers la section de l'investissement est financé par un ponctionnement dans la section de fonctionnement de 740 000 €. Cette ponction vient en diminution des autres charges de gestion d'un même montant, mais en l'occurrence là on n'a pas besoin de prendre autant dans les charges de gestion parce qu'on a un produit exceptionnel que l'on n'attendait pas forcément. On voit en recettes, une redevance triennale de 304 000 € qui correspond à Octogone qui, dans le cadre du déploiement de la fibre, utilise aussi les supports basse tension et qui à ce titre verse donc une redevance. Ce sont des choses que l'on ne retrouvera peut-être pas à ce niveau-là parce que là c'est triennal, mais qu'on retrouvera les années suivantes. Le poste « autres charges de gestion » comporte les crédits destinés à l'autofinancement des investissements. Ce poste ne diminue pas autant que le montant des virements à la section d'investissement parce que justement on a cette redevance en recette.

En l'absence de questions, M. le Président propose d'adopter la cette DM n° 1.

Les membres du Comité syndical adoptent à l'unanimité la décision modificative n° 1 – exercice 2025.

♦ **Admission en non-valeur de titres de recettes**

Le sujet suivant concerne une admission en non-valeur de titres de recettes. Sur le principe des admissions non-valeur, quand le receveur sur les titres qu'on a émis n'arrive pas à obtenir la recette, il nous propose à un moment donné d'admettre une non-valeur. Cela concerne un gratte-givre nettoyant vitres et des chaînes-neige, on avait passé une commandé qui ne convenait pas, sans retour possible. Après les efforts du receveur et la non-exécution par Norauto, M. le Président propose d'admettre ces titres en non-valeur pour un montant de 146,79 €.

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote.

Les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité l'admission en non-valeur de titres de recettes pour un montant de 146,79 €.

Sortie d'actif

Sur le point suivant, il s'agit de sortir de l'actif la borne de recharge pour véhicules électriques qui était à l'avant du bâtiment du Syndicat et qui était en panne. Nous disposons désormais d'une borne qui fonctionne à l'arrière du bâtiment.

M. le Président propose donc de mettre à la réforme le bien et de sortir de l'actif du SDE la borne de recharge en question.

Les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité la sortie d'actif dans les conditions précitées.

♦ Approbation de la charte informatique du Syndicat

M. le Président propose à Mme la Directrice d'évoquer le sujet suivant qui porte sur l'approbation de la charte informatique du Syndicat.

Mme la Directrice explique que la charte informatique est un document juridique qui définit les conditions générales d'utilisation des systèmes d'information. Elle a vocation à informer les agents sur les outils à leur disposition, les usages qu'ils peuvent en faire, mais aussi à définir les éventuelles sanctions disciplinaires qui pourraient s'appliquer en cas de manquement.

La charte a été transmise en amont de l'Assemblée générale avec les pièces annexées à la note de synthèse. Elle complétera le règlement intérieur en vigueur au sein du Syndicat. Le Comité Social Territorial a été saisi de ce projet le 26 mai 2025 et nous avons depuis obtenu un avis favorable.

Les principaux engagements et obligations des utilisateurs sont listés et portent sur le respect du RGPD, un comportement responsable, les modalités d'utilisation des postes et messagerie d'Internet, la gestion des identifiants et puis également de veiller à la sécurité informatique, l'obligation de signaler les incidents et anomalies. La charte précise également les modalités de télétravail sur le plan de la gestion des outils informatiques, de l'usage professionnel unique de téléphonie. Lorsqu'un agent quitte la structure, cette charte détaille également les modalités de restitution du matériel, de sauvegarde des données professionnelles et surtout on s'engage à désactiver le compte sous 3 mois. Pour information, une réunion du personnel a eu lieu récemment dans les locaux du Syndicat pour présenter cette charte aux agents, nous sommes rentrés dans le détail afin que les agents puissent s'approprier les modalités de cette charte.

M. le Président souligne les obligations qui s'imposent dans un contexte numérique de plus en plus développé, mais aussi de plus en plus exigeant.

M. le Président propose aux membres d'approuver la charte et d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de celle-ci. Le vote est ouvert.

Les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité la charte informatique du Syndicat.

♦ SOELIA : rémunération des administrateurs et du Président

Le sujet suivant concerne Soelia : la société d'économie mixte dont le SDE 82 est actionnaire principal. Lors de ces investigations, le Commissaire aux Comptes a observé qu'il convenait que, dans les dispositions statutaires, on précise la rémunération des administrateurs et du président. Donc, il ne peut être attribué aucune rémunération ou avantage particulier à un représentant d'une collectivité ou un groupement de collectivités actionnaires, sans autorisation expresse de l'assemblée délibérante qui l'a désigné. La délibération de cette assemblée de la collectivité et du groupement d'actionnaires, au terme des articles du CGCT, doit fixer le montant maximum de la rémunération et des avantages particuliers susceptibles d'être perçus, ainsi qu'autoriser la mission au titre de laquelle les sommes ou avantages sont perçus.

C'est la rémunération du président du conseil d'administration qui est évoquée, ainsi que le directeur général, en l'occurrence le président directeur général, et les administrateurs désignés par le syndicat.

M. le Président précise que ce sujet est passé en conseil d'administration, les administrateurs ne demandent pas de rémunération. Il souligne que pour sa part depuis la constitution de la société, il n'a jamais demandé aucune rémunération, il remplit cette mission bénévolement et sollicite uniquement le remboursement de ses frais de déplacement.

En l'absence de questions, M. le Président propose d'approuver ces propositions concernant la rémunération du président et des administrateurs, soit aucune rémunération si ce n'est uniquement les frais.

M. le Président précise qu'il est présent à Soelia à peu près de 2 fois par semaine, sans compter les déplacements liés à la signature de conventions diverses présentées dans les communes ou auprès des administrations de la préfecture.

Les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité la rémunération des administrateurs et du Président de Soelia dans les conditions précitées.

◆ **SOELIA : prise de participation au capital Société Métha des Trois Communes**

La société Soelia a été sollicitée par un groupe de 9 agriculteurs des communes de Parisot, Lacapelle Livron et Caylus, lesquelles ont un projet de construction de méthaniseurs. L'ambition, c'est traditionnellement de participer à la tradition énergétique, valoriser les déchets liés à l'activité agricole, dynamiser l'économie dans le secteur d'installation en créant une nouvelle activité, apporter un intérêt nouveau pour les jeunes agriculteurs, favoriser une dynamique de travail en réseau pour les agriculteurs impliqués dans le projet.

Il est proposé à Soelia de s'associer à des agriculteurs dans le cadre d'une future société qui portera le projet. Par son implication, Soelia permettrait de créer la légitimité des projets sur le territoire, de créer un lien plus étroit avec les collectivités concernées et d'asseoir l'assiette financière des projets. Soelia serait détenteur de 10% du capital, soit 10 000 €, sur un capital social total de 100 000 €. Les 90% constituant à l'essentiel du capital seraient répartis entre les 9 autres actionnaires. Ce sont des agriculteurs des secteurs précédemment cités, en l'occurrence, c'est le nouveau président de la chambre d'agriculture qui fait preuve d'un dynamisme intéressant sur ce sujet.

Soelia assurerait après en plus un apport en fonds propres complémentaires dont le montant restera à définir, ce sera un compte courant d'associés, et le projet fera appel aux prestations de Soelia pour les domaines d'ingénierie financière, les relations avec les collectivités et les élus, la concertation autour du projet, la gestion administrative et financière à confirmer. M. le Président propose à M. Bouet, Directeur de Soelia, de communiquer quelques éléments sur ce sujet.

Après avoir salué les membres de l'assemblée, M. Bouet précise que c'est le troisième projet de méthanisation auquel Soelia se retrouve potentiellement associé sur le territoire. Le premier, on en a parlé tout à l'heure, c'était métha'pole dans lequel on est arrivé dans une phase où le projet était déjà monté et on est venu juste en termes de partenariat financier. Le second c'est celui-ci, tandis que le troisième est en cours de discussion, c'est un projet potentiel un peu plus proche de Montauban, porté par une société qui s'appelle CVE et dans laquelle on intervient en tant que prestataire dans le développement et peut être en suivant dans l'investissement. Ces projets sont importants pour assurer à la fois un mix énergétique sur le département, c'est l'objet social de Soelia d'œuvrer au développement de ce mix énergétique. Et puis, d'un point de vue un peu plus entrepreneurial, c'est fondamental pour Soelia de pouvoir diversifier son activité au regard des menaces qui pèsent actuellement, notamment sur le domaine photovoltaïque. On est moins concerné par l'éolien dans le département, mais en l'occurrence sur le photovoltaïque, le contexte est très compliqué, très mouvant et donc afin d'assurer la pérennité de la vie de Soelia dans la durée, il est important qu'on puisse s'associer à ce type de projet et celui-ci fait partie des projets vraiment en émergence actuellement et qui peuvent apporter un volume d'activité récurrent pour Soelia, notamment sur ce dernier volet de gestion administrative et financière sur lesquels il s'efforce modestement de faire valoir les compétences de Soelia dans tous les projets de partenariat, de négocier des contrats de gestion administrative et financière des structures que l'on crée de façon à ancrer notre activité dans la durée.

M. le Président précise que ce qui a été évoqué par M. Bouet relève effectivement d'une actualité tout à fait récente pour laquelle à l'instar, de plusieurs autres syndicats, il informe avoir interpellé les 4 parlementaires du département dans un souci d'alerte et peut-être de demandes de tarification. On sait que sur la PPE, s'il y a eu trop de sujets qui ont été menés de manière politique voire politique, il faudrait que ce soit mené de manière technique et économique, et donc d'évaluer un peu les conséquences des propositions qui sont faites.

M. le Président demande s'il y a des questions au sujet de la participation au capital de société Métha des Trois Communes et cette proposition de participer à hauteur de 10% du capital social, c'est à dire à hauteur de 10 000 €. En l'absence de questions, le vote est ouvert.

Les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité la prise de participation de Soelia au capital Société Métha des Trois Communes dans les conditions décrites.

III - ACTIVITES

♦ Communes ayant transféré la compétence EP

Le thème des activités avec les communes ayant transféré à la compétence EP est abordé. M. le Président invite Mme la Directrice à présenter ce sujet.

Mme la Directrice précise qu'à chaque assemblée générale, un point est réalisé quant au nombre de communes qui ont transféré la compétence éclairage public, il s'agit d'une simple information qui concerne à la fois l'option une, c'est à dire les communes qui ont transféré vers l'option investissement uniquement, ou l'option 2 c'est à dire investissement plus la maintenance, soit un transfert complet.

Concernant l'option une, uniquement option investissement, nous avions au 29 janvier 2025, 35 communes qui avaient transféré la compétence. Actuellement, nous sommes à 27 communes, soit un delta de 8 à la baisse. Tout simplement parce que ces communes ont choisi finalement de souscrire l'option 2. Par conséquent, elles sont passées de l'option investissement simple à l'option complète : investissement plus maintenance.

Si l'on se réfère au deuxième tableau récapitulatif, nous étions à 44 communes sur l'option 2, donc l'option complète au 29 janvier 2025, nous recensons à présent 60 communes qui ont transféré la compétence de manière complète. Le delta est de 16. Cette différence s'explique par les 8 transferts que nous avons vus précédemment de l'option une vers l'option 2, et de 8 nouvelles communes qui nous ont transféré la compétence.

Mme la Directrice ajoute qu'on est à 87 communes au total qui ont transféré soit l'option une et option 2. M. le Président souligne que les chiffres démontrent l'intérêt de cette compétence pour les communes.

M. le Président remercie la présence de Mme Berly, Maire de Montauban, qui du fait de ses obligations doit quitter la séance

♦ Présentation des rapports d'activité du contrôle de concession 2023 (gaz- électricité)

On passe à la présentation des rapports d'activité, du contrôle de concession 2023 gaz électricité. M. le Président demande à Lisa Angelino de venir le rejoindre à la tribune, il demande à M. Delachoux d'introduire le sujet.

M. Delachoux souligne qu'avec ce sujet, nous sommes au cœur véritablement de notre métier. Nous allons tout d'abord présenter le contrôle de concession sur la distribution publique d'électricité et dans un deuxième temps, on présentera celui du réseau gaz. Le contrôle d'électricité fournisseur, la qualité et les tarifs réglementés seront également abordés lors de cette présentation. Il sollicite l'intervention de Mme Angelino pour présenter ces contrôles de gestion.

Mme Angelino salue les membres de l'assemblée et aborde la partie contrôle surtout sur le volet gestionnaire de réseau Enedis puis EDF, nous aborderons ensuite le volet gaz pour le gestionnaire de réseau, elle invite les membres à ne pas hésiter à intervenir.

Le contrôle est une obligation légale et réglementaire que le SDE 82, en tant qu'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, assure et réalise sur son territoire et pour ce faire, est accompagné d'un cabinet d'audit.

Concernant le contrôle 2023, les comptes-rendus d'activité ont été rendus dans les temps par les concessionnaires et l'ensemble des données demandées par le SDE 82 ont été transmises par les concessionnaires et analysées de manière détaillée. Concernant le patrimoine technique concédé, sur le réseau HTA, les 20 postes sources, dont 11 sont situés sur la concession, alimentent les usagers de la concession via le réseau HTA d'une longueur totale de 5993 km qui a augmenté de +40 km en 2023, donc une évolution qui est légèrement supérieure à la tendance qui avait été observée sur la période 2013-2022, soit +33 km par an initialement. Le réseau HTA de la concession est constitué à 56,4% de fils nus, sur la période 2018-2023 la concession est passée de 3559 km à 3379 avec une résorption de 180 km.

Le taux d'enfouissement HTA s'établit à 43,6% en 2023, on note donc une légère augmentation avec 0,7 points par rapport à l'exercice précédent.

Parmi les réseaux souterrains, la concession compte 19 km de réseaux HTA souterrains en isolation papier, le câble papier imprégné que l'on appelle CPI. Près de 80% des CPI de la concession sont localisés sur seulement 2 communes : Montauban pour 12,9 km et Castelsarrasin pour 2,3 km.

Parmi ces linéaires HTA en aérien nu, 59 km de faible sanction, il s'agit principalement de réseaux dont les conducteurs cuivre ont des sections inférieures à 14 millimètres carrés et ce en aluminium, des sections inférieures à 22 millimètres carrés pour être un peu plus technique.

Le SDE a spécifié qu'il apprécierait que le linéaire total des CPI et des HTA à faible section soit retranscrit dans le CRAC, ce à quoi effectivement le concessionnaire Enedis nous a indiqué que ces données étaient communiquées dans la concession et que cela respecte la réglementation en vigueur.

Le SDE 82 restera toutefois vigilant quant à la qualité de desserte sur les réseaux traitées en PDV que l'on appelle Prolongation Durée de Vie, qui sont des opérations de renouvellement partiel des ouvrages HTA via des opérations de maintenance lourdes, donc 405 km de réseau traités en aérien nu qui ont été traités entre 2012 et 2023, dont 48 km en 2023. La politique PDV évolue vers une politique de rénovation programmée qui vise effectivement à remettre à niveau les lignes de manière pérenne, pour une durée de 25 ans.

Il est à noter qu'en 2023, le SDE 82 a bénéficié d'un inventaire HTA qui a été enrichi des linéaires situés dans les zones opaques qui sont les zones en fait à risque important de bois, neige, givre ou vent. Et c'est un point de satisfaction de cet audit.

Sur le réseau BT, au niveau basse tension, on observe un linéaire de 6837 km, en légère évolution par rapport à 2022. Il est important de remarquer que ce réseau est composé à 32,6% en souterrain et 62% de ce linéaire est un réseau de câbles torsadés, et 5% en aérien nu.

En 2023, il y a eu une résorption du fil nu à hauteur de 52 km et pour mémoire, une démarche de fiabilisation de la cartographie de ces fameux réseaux BT fils nus a été mise en place par Enedis et s'est terminée en 2024.

Il convient également de souligner que 10% des lignes BT représentent une datation arbitraire effective à 1946, mais c'est un âge moyen depuis la base spécifique. Au niveau des postes HTA-BT, le raccordement des nouveaux usagers, des opérations d'adaptation en charge, ont amené le nombre de postes HTA-BT à croître de 73 unités pour 2023. Donc par rapport à 2022, on a atteint 8109 postes. Les cabines hautes sont toujours en cours de suppression avec 4 suppressions en 2023. On a un âge moyen des transformateurs de 23 ans, soit près 10 ans de moins que les postes HTA-BT qui les abritent.

Le patrimoine financier concédé était valorisé à fin 2023 à 745 M €, en augmentation de 35 M € sur un an, soit 5%. Cette hausse est supérieure à la moyenne qui était observée par ailleurs entre la période de 2016 et 2022, qui est donc le résultat des investissements conjugués du SDE 82 et d'Enedis.

Un point d'attention au niveau du taux de marge : il est observé une baisse par rapport à 2022 pour atteindre 21,8% donc soit moins 16,5 points. Sur ce point, le concessionnaire a précisé qu'il ne s'agissait pas comptablement d'un résultat d'exploitation à la maille de chaque concession, mais c'est une indication en fait qui est identique quelle que soit la concession observée, c'est de manière nationale finalement que c'est uniquement à la maille nationale que ce taux de marge peut présenter finalement une signification. Cet élément est validé par M. Henry, Directeur Territorial d'Enedis, présent dans l'assemblée

On passe ensuite aux usagers de la distribution publique, plus précisément en soutirage. On présente au niveau de la concession une évolution à la hausse du nombre d'usagers pour atteindre 156 237 usagers. Cette hausse s'inscrit aussi à contrario en baisse par rapport à 2022 sur la consommation, pour atteindre 1426 gigawatts soit 7,8% de baisse par rapport à 2022, ce qui vraisemblablement marque un effort de sobriété malgré un hiver un peu plus rigoureux que l'année précédente. Les recettes d'acheminement se maintiennent avec 66 M €. Et, pour la 3e année consécutive, le volume de raccordement en soutirage est en hausse avec 1578 nouveaux raccordements, soit +6% par rapport à 2022.

En injection, les producteurs représentent 6664 installations, en forte augmentation en nombre donc +33%, mais également en puissance par rapport à 2022 et représente 99,4% du nombre d'installations raccordées au réseau de distribution. Les raccordements en injection, quant à eux, sont de nouveau en très forte augmentation par rapport à l'exercice précédent.

Concernant la qualité et la continuité de fourniture, il est observé un nombre de clients mal alimentés qui a largement diminué par rapport à 2022 et ce pour la cinquième année consécutive, pour atteindre 366CMA contre 740 en 2022, donc 50% en un an, ce qui est considérable. Il est également à noter, un nombre de départs mal alimentés (DMA), que l'on appelle DMA en diminution, passant de 177 en 2022 à 113 DMA en 2023.

Le critère BHIX donc de la concession est quant à lui inférieur à celui de l'exercice précédent de 11,3 minutes par rapport à 2022, mais s'établit donc à 106,4 minutes, ce qui reste dans la moyenne finalement des concessions constatées sur la période de 2012 à 2023, qui était de l'ordre de 112 minutes.

En parallèle, Mme Angelino souligne que l'observatoire du service public aux usagers qu'elle pilote dans le cadre du contrôle qu'il effectue et de sa mission de service public, s'efforce quotidiennement de répondre aux demandes des communes et également des usagers. Et cela permet également d'offrir aux collectivités une vigilance accrue et continue de la gestion du service public concédé.

Concernant la qualité du service rendu, on avait eu une forte baisse sur 2021-2022 du nombre des réclamations faites aux distributeurs à nouveau en hausse de 1223 réclamations, soit une hausse de 9,4% par rapport à 2022. Ce nombre de réclamations reste tout de même inférieur à ce qui avait été observé en 2021. Dans le détail, le volume de réclamations porte surtout sur la relève et sur la facturation, ce qui représente finalement le premier item de réclamation avec environ 501 réclamations sur cette base. Le second item porte sur la qualité de fourniture qui est en hausse de 20,8% par rapport à 2022.

Ensuite, à l'accessibilité téléphonique à l'accueil raccordement est resté stable, quant à l'accessibilité aux services producteurs d'électricité, il est à noter qu'elle a vraiment fortement augmenté en 2023 pour atteindre 82,2%, soit 19 points de plus par rapport à 2022 qui était une année exceptionnellement basse.

La slide qui suit récapitule l'essentiel des éléments qui viennent d'être présentés.

Monsieur Delachoux demande si cette présentation du contrat de concession au réseau géré par Enedis, suscite des interrogations.

En l'absence de questions, il sollicite l'intervention de M. Henry quant à ce partenariat. Celui-ci remercie Madame Angelino qui a bien résumé cet état des lieux sur l'année 2023. Il souligne que le réseau en Tarn-et-Garonne se développe, il y a de plus en plus encore de clients en soutirage, ce qui n'est pas le cas partout en France, ce qui montre l'évolution démographique. Il évoque une augmentation énorme comme c'est le cas dans le sud de la France sur les raccordements producteurs, le réseau est sollicité. Malgré cela, de nombreux investissements conjoints entre le SDE et Enedis (Enedis qui fait quand même entre 25 et 30 M € d'investissements par an) et qui contribue à la baisse du CMA et à l'amélioration du temps de coupure, puisque 2023 était une année difficile du fait de la tempête avant l'été du côté de Castelsarrasin et Moissac. En cette année en 2024, c'était déjà revenu à des niveaux tout à fait corrects. On peut noter une évolution positive du fait de l'amélioration du réseau, des investissements et du nombre croissant de clients.

M. Delachoux indique que l'on va aborder la partie qui concerne les TRV, les tarifs de régulation des ventes. Il invite Mme Angelino à poursuivre.

Concernant le gestionnaire de réseau en tarif réglementé EDF, au niveau des clients, le nombre d'usagers bénéficiant d'un tarif réglementé de vente appelé TRV, est en diminution constante depuis au moins 2014 pour atteindre 61% des clients BT inférieurs à 36KVA en 2023. En parallèle, la consommation électrique des usagers au TRV a diminué de l'ordre de 10% pour atteindre 541 gigawatts heure. La recette totale de fournitures a, elle, fortement augmenté pour la seconde année consécutive, de l'ordre de 16,4% en 2023, soit +16M €, et ce dans la continuité des hausses finalement des grilles tarifaires en tarif réglementé. Mme Angelino rappelle à ce titre qu'il s'agit de l'exercice 2023. On constate à fin 2023 également qu'il reste 4 clients au tarif jaune et 15 clients au tarif vert.

Au niveau des coupures pour impayés, le fournisseur EDF depuis 2021 a mis fin aux coupures pour impayés et a remplacé cela par la limitation à un, 2 ou 3 KVA selon la situation. Concernant la gestion des impayés, on note un nombre de réduction de puissance qui a été enregistré de l'ordre de 298 pour 1256 demandes d'intervention pour impayés, donc plus de coupure sur ce point-là. Pour mémoire, en 2021, le nombre de coupures effectives était de 910 et on est passé à 0 depuis 2 ans.

Concernant la qualité du service rendu, l'année 2023 est une année haute concernant les réclamations écrites traitées par EDF, donc elles s'élèvent à 3793 réclamations avec une hausse de l'ordre de 30%. Cette augmentation est constatée au niveau national, EDF précise que le canal téléphonique a été très sollicité et notamment en raison du contexte des prix de l'énergie. Ces réclamations portaient sur 3 critères qui sont la facturation, le recouvrement et l'accueil. La réussite aux appels téléphoniques est calculée de manière nationale, elle est en amélioration par rapport à 2022 de l'ordre de +10,6 points.

Le taux de clients qui a bénéficié de conseils tarifaires optimisés repart à la hausse, à hauteur de 15,1% soit 3,5 points de plus que l'an passé.

Au niveau de la solidarité, au 31 décembre 2023, EDF a reçu 10 978 chèques énergie de la part de ses clients, ce qui reste un nombre stable par rapport à 2022. En parallèle, au niveau des attestations chèques énergie qui permettent d'appliquer des protections finalement prévues aux clients d'EDF, 301 attestations ont été utilisées et ce chiffre est en forte hausse par rapport à l'exercice précédent qui comptait 108 attestations. Il convient enfin de souligner qu'EDF, en tarif réglementé, participe à hauteur de 130 000 € au Fonds de Solidarité pour le Logement.

Après cette présentation concernant les TRV, il n'y a pas de questions. M. Delachoux souhaite reprendre un point concernant la solidarité du Syndicat par rapport au FSL. Il souligne l'augmentation de 8000 € ce qui n'est pas négligeable et malheureusement on constate beaucoup de demandes récurrentes, ça devient très compliqué. Il est important de relever que le Syndicat participe à hauteur de 30 000 € à ce fonds de solidarité. C'est une augmentation de 8000 € de ce que nous avons accordé jusqu'à présent.

On passe ensuite au contrat de concession gaz. M. Delachoux rappelle que le SDE 82 est l'autorité concédante de la distribution publique de gaz naturel sur l'ensemble du Tarn-et-Garonne, 171 communes dont 14 desservies, lui ont délégué la compétence.

Mme Angelino reprend la parole pour présenter le contrat de concession de gaz.

Elle indique que, comme pour l'électricité, le principe du contrôle est une obligation légale que le SDE 82 en tant qu'AODG (Autorité Organisatrice de Distribution de Gaz) a réalisé. Les comptes-rendus d'activité ont été transmis en temps et en heure par le gestionnaire de réseau et le SDE 82 a été accompagné par un cabinet d'audit sur ce point. Concernant le réseau, on note un élargissement à hauteur d'1,2 km au niveau de la concession historique portant ce linéaire à 164,98 km. Sur les 2 délégations de service public, le réseau reste identique.

Il s'agit d'un réseau de bonne qualité, en moyenne pression qui est constitué de 92% de Polyéthylène, 8% en acier et pour la part restante en cuivre donc 13 mètres, ce tronçon-là est situé sur Moissac.

L'âge moyen du réseau se porte à 24 ans, dont 36,3 km de réseau ont plus de 30 ans. 9,78 km de réseau ont été posés il y a plus de 45 ans, mais cette faible part de canalisation dans ce cas de figure n'appelle pas de remarque particulière.

Au niveau du patrimoine financier en valeur brute, on a un patrimoine concédé à GRDF à fin 2023 qui s'élève à 16,2 M € et dont la principale valeur de ces biens est constituée par ces canalisations avec une valeur brute à hauteur de 10,2 M €, soit 63% de la valeur brute des actifs concédés. En comparaison avec l'exercice précédent, la valeur brute évolue de l'ordre de 3,8%.

Au niveau de la sécurité, sur les 91 km de réseaux surveillés sur l'exercice 2023, une seule fuite a pu être détectée, donc un taux de fuite de 1,1% kilomètres de linéaires surveillés.

Pour 2023, il faut souligner que GRDF a été en mesure de fournir à l'autorité concédante la liste des ouvrages pour lesquels la surveillance n'a pas été effectuée dans les délais réglementaires. Il s'agissait de 1144 mètres de canalisation situés donc sur Goudourville et Pommevic. Toutefois, l'ensemble de cette surveillance a été réalisée début 2024, ce que nous a confirmé GRDF.

Au cours de l'exercice 2023, 131 signalements ont été effectués. 34 incidents ont réellement affecté les ouvrages concédés, contre 47 pour l'année 2022, et 52 pour 2021. La nature de ces incidents reste multiple, il peut y avoir du manque de gaz pour 38% des fuites sans incendie, ni explosion ou des équipements cassés. Ces incidents ont eu pour conséquence d'interrompre la fourniture pour 67 usagers. 4612 usagers et consommateurs en gaz naturel étaient implantés sur le périmètre concédé, en baisse de 104 unités. En ce qui concerne le volume des réclamations, il a atteint la valeur de 27, en légère hausse mais à relativiser puisqu'il s'agit de 6 réclamations.

Au total des consommations, 69 gigawatts de gaz naturel ont été distribués, ce qui représente une baisse par rapport à 2022 qui peut être également due à une rigueur climatique moins importante. Les recettes d'acheminement se sont quant à elles élevées à 1M186 €, moins 3% par rapport à 2022.

M. le Président souligne l'importance du niveau d'expertise. M. Delachoux précise que c'est un rapport qui démontre que notre réseau de gaz s'améliore au fil du temps. Il sollicite l'intervention de M. Penet, Directeur Territorial GRDF, par rapport à cette présentation.

M. Penet remercie Mme Angelino et les services du SDE pour cette présentation et pour la qualité du travail réalisé. Concernant les réclamations, il souligne qu'il y en a peu et que l'on reste vigilant quant à l'augmentation constatée. Il souligne également que le Médiateur de l'énergie a cité GRDF comme une référence justement sur la gestion de ces réclamations. Sur la qualité du réseau, effectivement, vous bénéficiez d'un réseau que nous surveillons et améliorons régulièrement et qui est en capacité d'accueillir 100% de gaz vert sans nécessité d'investissement très important.

Il n'y a pas de questions, M. le Président remercie Mme Angelino pour sa présentation ainsi que l'intervention de M. Delachoux.

Mme la Directrice rappelle aux membres de ne pas oublier de compléter les questionnaires mis à disposition et de les restituer avec les boîtiers de vote, en fin de séance.

M. le Président donne ensuite la parole à M. Belloc, Vice-Président du Conseil Départemental. Il dit être très heureux d'avoir participé à l'Assemblée Générale du SDE, toujours aussi dynamique. Il remercie le maire de Nègrepelisse pour son accueil. Il valorise les ambitions et les politiques portées par le Président du SDE avec autant de convictions, malgré les visions budgétaires incertaines pour tous.

M. Belloc souligne les ambitions du SDE, communes au Conseil Départemental, dans la vision globale du territoire dans ses différentes missions et domaines d'intervention. Il considère que le SDE reste également toujours au plus près des enjeux de diversification des modes de production et des actions de maîtrise de l'énergie. Il tient à souligner l'implication ambitieuse et innovante du SDE dans de nombreux domaines, toujours au service des communes, et les politiques portées par le Syndicat pour maintenir un réseau électrique de qualité, pour l'obtention des recettes CEE, ou pour une meilleure connaissance des bâtiments publics, démontrant un souci permanent d'accompagner les communes de la façon la plus efficace possible. Malgré les récessions financières, M. Belloc souligne l'engagement budgétaire ambitieux dans les orientations proposées. Il informe que le Département, bien que lui aussi contraint dans son budget 2025, a voté une subvention de 300 000 € pour les travaux d'électrification. Il rappelle son intention d'évoquer à nouveau le dossier PCRS et insiste sur la nécessité de travailler au niveau départemental sur l'IGN, même si ce dossier a déjà été déjà abordé.

M. Belloc souhaite également s'attarder sur les nouveaux engagements de Soelia dans le projet de méthanisation avec 9 agriculteurs sur le secteur de Caylus. Il s'agit-là d'un beau projet qui témoigne du souhait collectif de répondre aux défis de la diversification de la population d'énergie pour garantir l'autonomie du département. Ce projet témoigne également d'un grand progrès dans le développement des énergies renouvelables qu'il se félicite de partager avec tous.

Avant de passer la parole à Monsieur le Sous-Préfet, M. le Président tient à remercier M. le Maire de Nègrepelisse pour son accueil, dans cette magnifique salle.

M. Belloc remercie également M. Cédric Vaissières, conseiller départemental, d'être présent.

M. le Président remercie à nouveau les représentants du Conseil Départemental, les membres du Bureau ainsi que l'administration du Syndicat pour son travail et la préparation de cette réunion. Puis, au nom de tous les membres du Comité syndical, M. le Président indique être sensible à la présence de l'Etat et remercie M. le Sous-Préfet de sa participation. Depuis quelques années, on a compté la présence de M. Henrard, son prédécesseur sur la mission sur le domaine des énergies, il y a également eu Mme Darracq et M. le Préfet lui-même. M. le Président propose ensuite à M. De Carli, Sous-Préfet, d'intervenir.

M. le Sous-Préfet remercie M. le Président pour son invitation, il s'adresse à l'ensemble des membres qu'il remercie de cette invitation qui marque effectivement tout l'intérêt que porte l'État aux questions énergétiques en général qui sont aussi de fortes préoccupations pour nos concitoyens et pour les collectivités publiques. Il informe qu'il est arrivé il y a 2 mois, il découvre donc le département même s'il connaît bien Nègrepelisse maintenant pour y être venu plusieurs fois. Il constate que le département est un territoire riche avec des acteurs impliqués. Comme cela a été évoqué, on est dans un contexte national, voire international, car l'énergie se traite effectivement à ce niveau-là aussi. On a une programmation pluriannuelle de l'énergie et des orientations qu'il faudra que l'on stabilise dans la durée, même si effectivement certains messages pourraient paraître parfois un peu contradictoires. Le cap donné par l'État est quand même assez clair, on va poursuivre notre résilience, renforcer notre indépendance et notre souveraineté ainsi que notre sobriété énergétique. Donc effectivement, ces questions-là restent cruellement d'actualité. Alors à l'échelle d'un département comme le Tarn-et-Garonne également concerné par tous ces enjeux, on fait face à différents défis qui sont un peu spécifiques tel que le défi démographique car on sait qu'on a un département plutôt dynamique en la matière, qui est vieillissant comme tout département en France, mais aussi une dynamique démographique liée notamment à différents projets et à une proximité avec l'attraction toulousaine et peut-être aussi celle d'Agen. On a donc une croissance démographique, on a des grands projets structurants sur le territoire : la ligne grande vitesse, la reconstruction de l'hôpital de Montauban. Sans pour autant tous les énumérer, on a aussi le projet Occi Rail, soit d'énormes projets structurants pour le territoire qui vont de fait nous interroger sur à la fois des besoins sans doute énergétiques, mais aussi repenser peut-être certains modes de consommation, repenser les mobilités, repenser un certain nombre de choses qui auront de fait un impact sur l'énergie. M. le Sous-Préfet souligne également la nécessité de développer des énergies renouvelables, il indique qu'il commence vraiment à rentrer dans le sujet, étant le référent pour le Préfet. On a certes un développement des énergies nouvelles nécessaires, comme on le sait, par rapport aux enjeux déjà indiqués, mais c'est aussi un développement raisonnable et raisonnable sur le territoire. Il y a des questionnements sur des projets qui sont développés tel que l'agrivoltaïque, le photovoltaïque au sol, on a parlé de méthaniseur, on a parlé d'éolien, même s'il n'y a pour l'instant aucun projet en marche dans le département. Il faut qu'on travaille aussi à l'acceptabilité locale de ce type de projet, nous sommes dans des

082-258200575-20250925-DCS20250925_02-DE
 certains communes ont de grands enjeux de rénovation énergétique des bâtiments. Il y a des nouveaux modes de consommation, le transport, le chauffage, repenser le système de chauffe.

Comme l'évoquait M. le maire de Nègrepelisse en début de réunion, on s'interroge sur les manières d'être un peu plus indépendant, comment réduire la facture dans un contexte de tension de fonds publics et de soutenabilité financière pour les collectivités et donc pour nos concitoyens, il est essentiel de se saisir de ces sujets-là. M. le Sous-Préfet a pris la mesure du rôle et de l'engagement des acteurs du territoire et particulièrement du SDE qu'il remercie encore pour sa mobilisation, mais aussi tous les maires qui se lancent dans des projets. Il y a toujours des questions mais il y a de la ressource, il y a des acteurs pour vous accompagner dans ces démarches et l'État apportera son soutien dans ces démarches de transition énergétique. Il précise que ce ne sera pas qu'un soutien moral, c'est aussi un soutien concret puisque sur les 12 M € mobilisés par l'État, si on reprend 2024 et confirmé en 2025, on a les dotations DETR, DSIL et fonds vert, dont près d'un tiers est consacré à la transition énergétique, cela démontre le soutien de l'État aux projets de transition énergétique. M. le Sous-Préfet encourage à continuer à faire partie des 80 projets soutenus annuellement par l'État qui accompagne dans ces mesures de rénovation énergétique, et de réfléchir concrètement à la notion d'autonomisation dans les projets d'aménagement, on a parlé de gymnase, de parking, que sur ce soit sur surface artificielle ou surface naturelle. Il propose également une réflexion sur le fait de mieux opérer cette transition qui nous oblige, il ne s'agit pas d'idéologie écologique, c'est aussi réduire la facture des comptes, moins polluer et mieux consommer. Il réaffirme son soutien et son accompagnement dans ces démarches. M. le Sous-Préfet rappelle également que l'État a engagé des parcours ENR sur les énergies renouvelables où à Nègrepelisse mais aussi à Albias et Saint-Nauphary, des maires se sont engagés dans des projets dont les résultats sont plutôt positifs. Ces parcours ENR prendront fin cette semaine en Préfecture. Ce sera l'occasion de témoigner de ce que l'on peut retirer de ces parcours et surtout comment on peut continuer cette dynamique dans les territoires, il aspire à travailler à un deuxième parcours qui permettra de mieux sensibiliser, de mieux renseigner sur les outils et les méthodes qui existent pour accompagner. Il ajoute qu'il y a aussi un accompagnement financier de l'État pour réussir notre résilience et agir au mieux pour la souveraineté énergétique.

M. le Sous-Préfet conclut son discours en remerciant Monsieur le Président et ses équipes pour leur mobilisation

A l'issue de cette assemblée, les membres sont invités à se rendre à Vaïssac où M. le Maire reçoit pour un déjeuner. Avant cela, M. le Président rappelle aux membres de l'assemblée qu'il est prévu la signature des conventions PCRS avec l'IGN et Enedis dont il invite les représentants à le rejoindre à la tribune.

Le Président,

Jacques GAYRAL

